

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE CAMARGUE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE

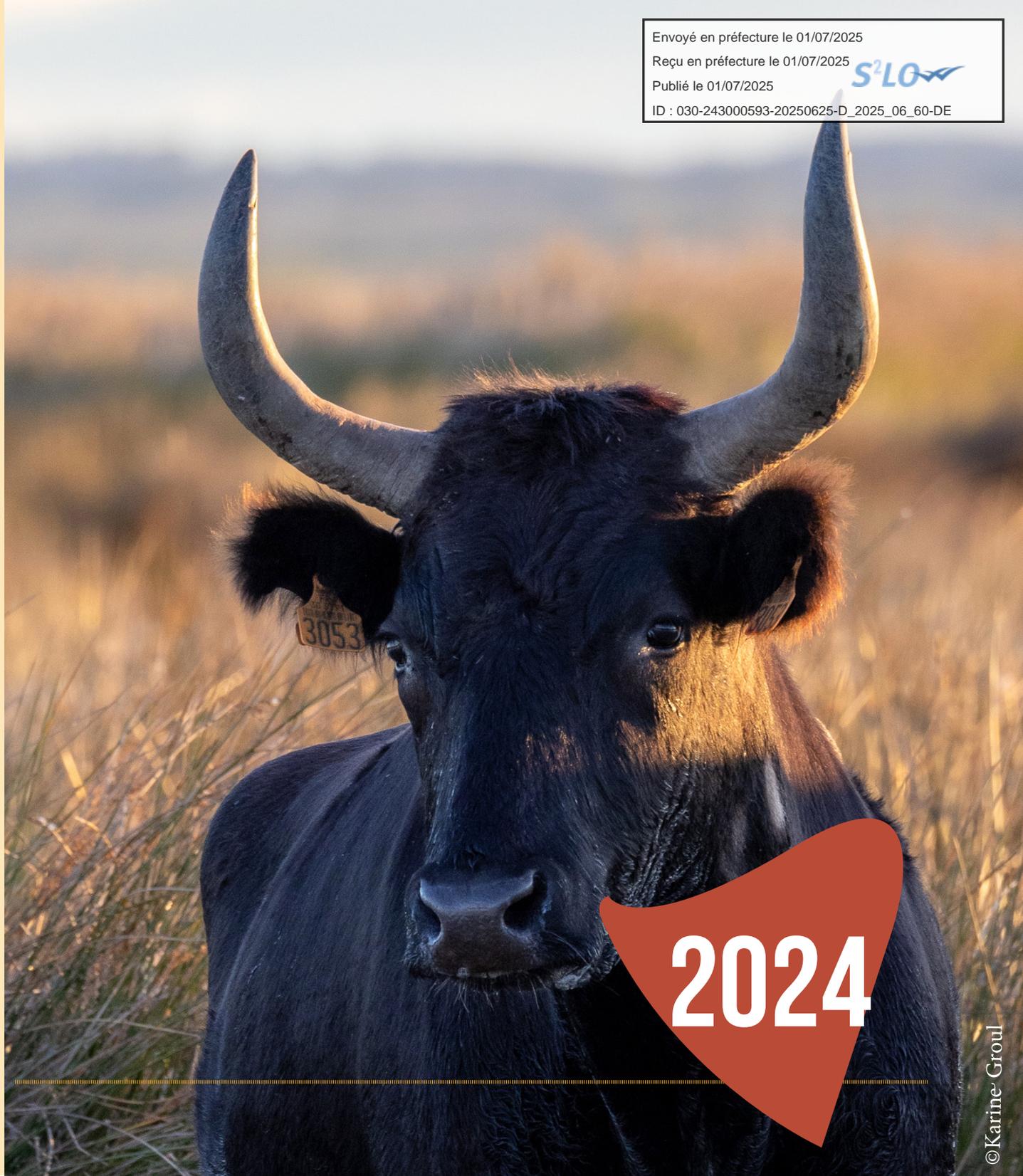
Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 030-243000593-20250625-D_2025_06_60-DE

S²LOW



2024

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 030-243000593-20250625-D_2025_06_60-DE



André Brundu

Président de la Communauté de communes de Petite Camargue
Maire d'Aubord

Mesdames et Messieurs les élus,
Chers habitants de Petite Camargue,
Chers amis,

C'est avec un sentiment de fierté, mais aussi de responsabilité, que je vous présente le rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes de Petite Camargue. Cet exercice, exigé chaque année avant le 30 septembre, est bien plus qu'une obligation légale : il constitue un acte de transparence, d'information et de respect à l'égard de nos communes membres et de leurs habitants.

Gérer une intercommunalité, c'est conjuguer vision à long terme et action concrète au quotidien. Grâce à une gestion financière rigoureuse, nous avons su maintenir une parfaite maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, ce qui nous a permis de dégager une capacité d'investissement sans précédent. Cette dynamique a été amplifiée en 2024, avec des projets structurants qui ont quitté le stade de la réflexion pour entrer pleinement en phase de réalisation.

L'année 2024 marque en effet une étape décisive du mandat : celle du lancement et de l'aboutissement de nombreuses actions engagées depuis 2020. Après le temps de la préparation, place à la transformation concrète du territoire.

Notre volonté de doter la Petite Camargue d'équipements structurants s'est traduite par la construction d'une cuisine centrale, véritable outil au service d'une alimentation locale, durable et de qualité pour nos enfants. Elle s'accompagne de la création d'une aire de lavage des pulvérisateurs agricoles, confiée à une association d'agriculteurs locaux, et de la réflexion sur le futur pavillon « Petite Camargue ». La modernisation des déchetteries, la rénovation énergétique des bâtiments, ou encore le projet de restauration des marais du Scamandre, témoignent également de notre engagement fort en matière de transition écologique et de préservation de la biodiversité.

Ce travail s'inscrit dans un plan pluriannuel d'investissement ambitieux mais réaliste, adossé à une gestion budgétaire saine et à un endettement maîtrisé. Il nous permet de poursuivre nos priorités sans compromettre notre stabilité financière

Nous avons aussi souhaité renforcer notre soutien aux communes, en augmentant significativement les fonds de concours, passés de 600 000 € à 1 million d'euros en 2024.

Ce choix stratégique traduit notre volonté d'encourager les projets locaux, de soutenir les investissements communaux et de faire vivre une intercommunalité solidaire, au service de tous. Cet effort exceptionnel a permis d'amplifier les investissements de proximité et de répondre plus efficacement aux attentes des habitants. Il devra s'inscrire dans la durée.

Cette coopération renforcée s'est également traduite par des investissements concrets au service des communes, notamment à travers la mise à disposition ou le prêt de matériel mutualisé, comme les broyeurs à végétaux, répondant à des besoins opérationnels immédiats.

Notre volonté de proximité s'est exprimée dans de nombreuses actions : France Services à Vauvert s'est pleinement ancrée dans le quotidien des habitants, avec des permanences décentralisées dans toutes les communes. Nous avons également proposé des composteurs individuels et collectifs, diffusant une culture du tri et du respect de l'environnement à échelle humaine.

Tout au long du mandat, nous avons su tisser des partenariats solides et durables avec les acteurs institutionnels et les forces vives du territoire, dans un esprit de co-construction et de dialogue.

Notre attractivité économique, quant à elle, s'est affirmée. Les dernières parcelles de foncier économique disponibles ont été vendues à des entreprises de renommée internationale, nationale, mais aussi à des start-ups innovantes. Ce dynamisme conforte notre volonté de poursuivre l'aménagement ou l'extension de nouvelles zones d'activités, comme à Vauvert, pour répondre aux besoins futurs en matière d'emploi et de développement local.

En conclusion, ce mandat touche bientôt à son terme, mais notre action, elle, se poursuit.

L'année 2024 aura été celle de la concrétisation, du passage à l'échelle, et d'un investissement massif au service d'un territoire plus solidaire, plus durable, plus attractif. 2025 sera l'année de l'aboutissement des grands projets !

Je tiens à remercier chaleureusement les élus communautaires, les maires, les agents et tous nos partenaires pour leur engagement sans faille au service de la Petite Camargue.

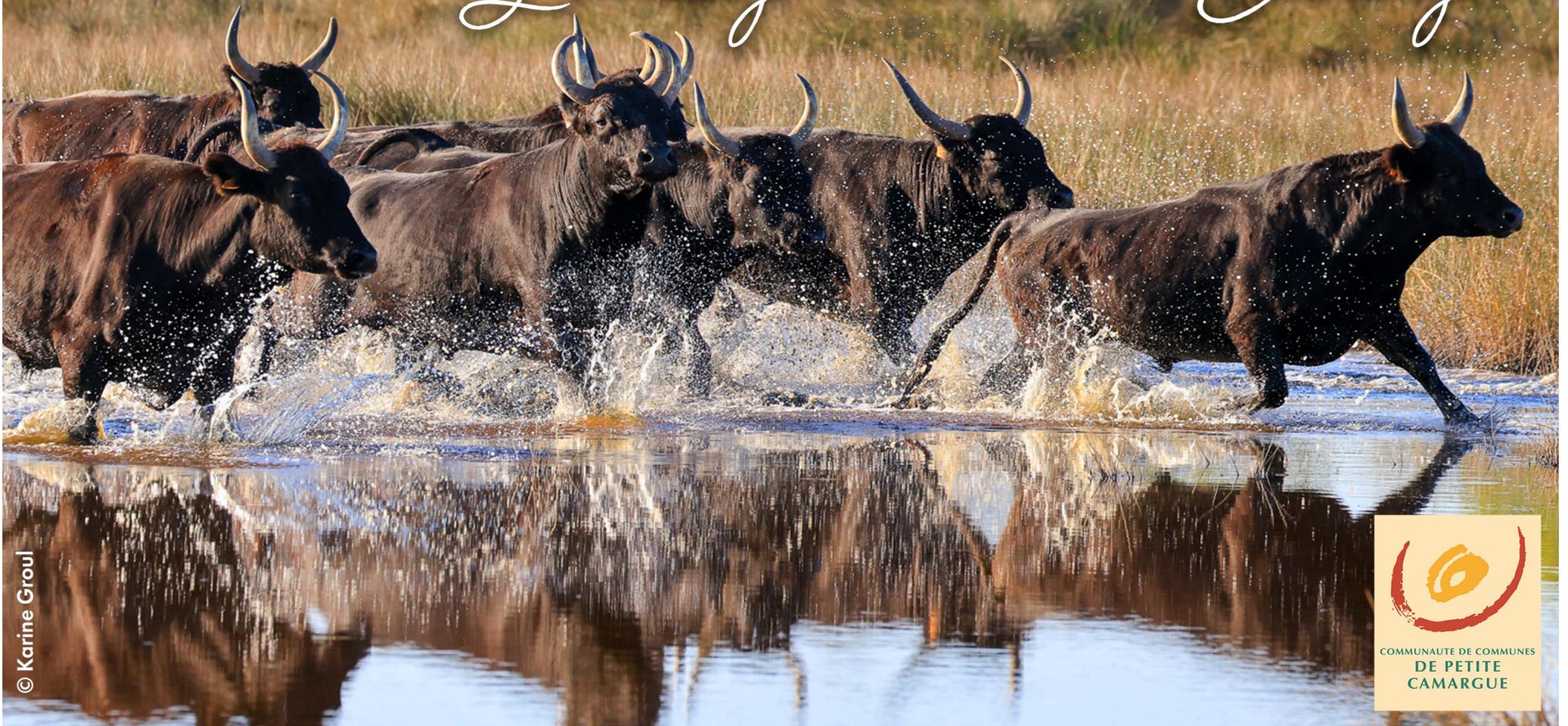
Continuons ensemble à construire un avenir harmonieux et ambitieux pour notre territoire.

SOMMAIRE

Les compétences communautaires	6	Port	41
La gouvernance	10	Office de tourisme	42
Le budget 2024	12	Pôle Cohésion sociale, Territoriale, Transition et Développement durable partie 1	44
Organigramme des services	17	École intercommunale de musique de Petite Camargue	46
Communication	20	Patrimoine	50
Police intercommunale	22	Maison de la Justice et du Droit	52
Direction générale des Services	24	Restauration scolaire	54
Secrétariat général	26	Pôle Cohésion sociale, Territoriale, Transition et Développement durable partie 2	56
Prévention Hygiène et Sécurité	28	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	58
Pôle Attractivité et Développement territorial	30	Gestion des déchets	60
Aménagement de l'Espace	32	Service Public d'Assainissement Non Collectif	64
Habitat	34	Pôle Ressources et Moyens	66
Développement économique	36	Affaires juridiques et Commande publique	68
Développement touristique	40	Finances	72
		Informatique et Télécommunications	74
		Ressources humaines	76
		Subventions, co-financements et contrôle de gestion	78

Petite Camargue

L'héritage vivant de la Camargue



© Karine Groul



Aimargues - Aubord - Beauvoisin - Le Cailar - Vauvert

www.petitecamargue.fr

Petite Camargue

L'âme libre de la Camargue



© Karine Groul



Aimargues - Aubord - Beauvoisin - Le Cailar - Vauvert

www.petitecamargue.fr

LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

Conformément aux articles L.5210-1 et L.5214-1 du Code général des Collectivités territoriales, l'objet de la Communauté de communes repose sur la libre volonté des communes d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace au sein de l'espace de solidarité prédéfini.

Les communes de Petite Camargue, en complément des dispositions légales, considèrent que, outre la solidarité, la dynamique du développement et de l'aménagement du territoire sont les facteurs clés d'un pacte statutaire vivant, gage d'une coopération intercommunale optimale et réussie.

Aussi, les communes de Petite Camargue souhaitant que le projet commun de développement et d'aménagement, formalisé à travers l'exercice des compétences inscrites dans les statuts de la Communauté vise à favoriser et à renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire communautaire.

Le rôle de la Communauté, dans cet espace de coopération, consiste à initier, conduire, faciliter les schémas et études prospectives, être garante de la cohérence et de l'équilibre dans l'exercice des compétences, qu'elles soient pleinement transférées à la Communauté de communes ou soumises à partage entre la Communauté et les communes membres conformément à la définition de l'intérêt communautaire et notamment dans tout ce qui relève de l'aménagement du territoire tout en préservant les identités de ses composantes et la vie locale de proximité.

La Communauté de communes exerce de plein droit, au lieu et place de ses communes membres, les compétences suivantes, au sens des articles L.5211-17 et L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (ARTICLE L.5214-16 DU CGCT)

1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme tenant lieu et carte communale sous réserve des dispositions de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3. GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement.

4. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

5. DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES (ARTICLE L.5214-16 DU CGCT)

La Communauté de communes exerce par ailleurs, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

1. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ÉCHÉANT DANS LE CADRE DE SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

2. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

3. CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Lorsque la Communauté de communes exerce la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, le Conseil de la Communauté de communes statuant dans les conditions prévues au IV de l'article L.5214-16 du CGCT peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, décider de limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés aux services de transport collectif.

4. MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

COMPÉTENCES FACULTATIVES (ARTICLE L.5211-17 DU CGCT)

La Communauté de communes exerce en outre, au lieu et place des communes, les compétences suivantes :

1. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS OU SOCIAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE À CRÉER

Sont d'intérêt communautaire :

- L'École Intercommunale de Musique de Petite Camargue ;
- Les équipements sportifs suivants : piscine et parcours de santé à créer ;
- Les équipements ou services sociaux ou médicaux, à créer, soumis à autorisation au sens du Code de l'action sociale et de la famille (article 313-1).

2. PARTENARIAT POUR LES MANIFESTATIONS D'ART ET DE TRADITION

Sont concernées les manifestations exerçant une action sur l'ensemble des communes membres de la Communauté.

3. GESTION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

- La construction, l'entretien et le fonctionnement de la nouvelle cuisine centrale ;
- Le fonctionnement des cuisines centrales et satellites propriétés des communes et leur entretien ;
- L'entretien des réfectoires ;
- L'équipement en matériel et mobilier ;
- Les travaux sur les bâtiments existants, affectés à la fabrication des repas ou à leur consommation par les enfants, notamment lorsqu'ils s'imposent pour le respect des normes d'hygiène et de sécurité ;
- La fourniture et la livraison des repas ;
- Le service de table ;
- La surveillance des enfants, aspect éducatif inclus.

Cette compétence s'exerce à l'exclusion :

- de l'acheminement des enfants vers les lieux de restauration (encadrement, autocar) ;
- de l'aménagement de nouveaux lieux de restauration (locaux neufs ou réfections).

LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

4. ENTREPRISES, EMPLOI, INSERTION ET FORMATION

Actions en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle (Point emploi, Plan local pour l'insertion et l'emploi, participation à la Mission Locale Jeunes, Ateliers de Pédagogie Personnalisée).

5. HORS GEMAPI

- La lutte contre la pollution ;
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique ;
- Politique de prévention contre les inondations au titre de l'animation et de la concertation dans le cadre de démarches de gestion concertées notamment : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ;
- Actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation - Gestion de crise et actions de développement de la conscience du risque.

6. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages pour les installations nouvelles et réhabilitées ;
- Vérification périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des installations ;
- Gestion administrative des programmes d'aide liés à l'assainissement autonome.

7. INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Digitalisation du cadastre de l'ensemble des communes et mise en place d'un SIG (système d'information géographique).

8. TRANSPORTS

Élaboration d'un schéma de déplacements et transports intercommunautaires incluant obligatoirement la préoccupation de l'accès des personnes en situation de handicap.

9. RÉFLEXION EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ

Démarche à l'échelon intercommunal et reposant sur l'accord des maires des communes concernées.

10. CRÉATION ET GESTION D'UNE POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

11. ENTRETIEN, FONCTIONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

MODALITÉS PARTICULIÈRES D'EXERCICE DE COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRES

La Communauté de communes pourra assurer des prestations dans la limite de ses compétences, au-delà du périmètre communautaire, pour des motifs d'intérêt communautaire et dans les conditions requises par la loi et la jurisprudence.



L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux articles 3 et 4 est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini à la majorité des deux tiers par le Conseil de Communauté.

Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes est administrée par un Conseil de Communauté composé de 37 délégués des communes membres élus dans le cadre de l'élection municipale au suffrage universel direct pour toutes les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste, dans les conditions fixées par la loi.

La composition du Conseil de Communauté est arrêtée comme suit, par accord des conseils municipaux des cinq communes membres, selon les dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales :



Le Conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son président.

Il se réunit pour la première fois, à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Bureau de la Communauté de communes de Petite Camargue est composé du Président, des Vice-Présidents et d'autres membres du Bureau (article L. 5211-10 du CGCT).

Par délibération n° 2020/07/17 du 15 juillet 2020, le Conseil de Communauté a fixé la composition du bureau comme suit :



Le Président



11 Vice-Présidents



3 membres délégués

Le Bureau communautaire a un rôle consultatif. Il formule des avis sur les affaires qui lui sont soumises.

Les compétences du Bureau sont les suivantes :

- Consultation pour avis sur les projets de délibération avant leur passage en Conseil de Communauté,
- Information régulière sur l'état d'avancement des dossiers en cours le cas échéant par la présentation de notes d'information ou d'orientation,
- Examen de certaines propositions émanant des débats au sein des commissions.

Tout membre du Bureau peut proposer au Président l'inscription à l'ordre du jour de questions susceptibles d'intéresser la Communauté de Communes.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES COMMUNAUTAIRES

Par délibération n° 2020/09/53 du 23 septembre 2020, le Conseil de Communauté a décidé de créer 12 commissions communautaires permanentes modifiées par délibération n° 2021/09/97 du 29 septembre 2021 :

• Transition climatique et écologique :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Développement touristique
- Transition environnementale et développement durable

• Cohésion sociale et territoriale :

- Aménagement de l'Espace et Mobilité
- Habitat et cadre de vie (politique du logement et du cadre de vie/NPNRU/Contrat de ville/Emploi, formation & insertion/Maison France Services)
- Maison de la Justice et du Droit/Accueil des gens du voyage

• Attractivité du territoire :

- Développement économique
- Restauration scolaire & circuits de proximité
- Culture et Traditions
- Valorisation du territoire et sport

• Finances, mutualisation et attribution des fonds de concours

• Travaux et infrastructures communautaires

Le Conseil de Communauté peut décider de créer des commissions intercommunales temporaires afin d'examiner des affaires spécifiques.

Le rôle des commissions est d'émettre des avis sur les délibérations qui seront présentées en Conseil de Communauté et d'en rendre compte à la Conférence des Maires, au Bureau et au Conseil de Communauté. Lieux de débat, d'information et de proposition, elles permettent d'enrichir la réflexion sur la mise en œuvre des compétences de la collectivité.

Ces commissions sont chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et de se prononcer sur les délibérations et décisions qui seront soumises au Conseil de Communauté. Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles émettent de simples avis ou formulent des propositions d'axes de travail.

Elles sont composées par les élus du Conseil de Communauté et peuvent être élargies à des « personnalités qualifiées » susceptibles d'apporter un éclairage technique (techniciens de la Communauté, représentants de l'État, socioprofessionnels, acteurs en lien avec la thématique).

LA CONFÉRENCE DES MAIRES (CDM)

La Conférence des Maires est composée du Président de la Communauté de communes et du Maire de chaque commune membre de la Communauté.

Seul le Maire est convoqué aux séances de la Conférence des Maires ; cependant, en cas d'indisponibilité, il peut se faire représenter par l'un de ses Adjoints, après information préalable du Président.

Cette instance de consultation et de coordination vise à renforcer le dialogue entre les maires des communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) auquel ils appartiennent.

Elle permet notamment :

- au Président de la Communauté de recueillir les avis des Maires des communes membres sur les dossiers stratégiques de la Communauté de Communes ainsi que sur les affaires communautaires en particulier avant leur discussion devant le Bureau communautaire et/ou le Conseil de Communauté ;
- aux Maires d'être tenus informés des projets et des interventions de la Communauté de Communes.

La Conférence des Maires émet des avis et des propositions à la majorité des membres présents sans qu'aucun quorum ne soit exigé.

La Conférence des Maires se veut garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

La Conférence des Maires peut entendre, en cas de besoin, des personnalités qualifiées.

Les séances ne sont pas publiques. Toutefois, elles font l'objet d'un compte-rendu adressé à l'ensemble de ses membres.

LE BUDGET 2024

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 030-243000593-20250625-D_2025_06_60-DE



PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS

BUDGET PRIMITIF 2024 + DM

• Budget Principal	Fonctionnement	26 281 006.76 €
	Investissement	10 238 579.88 €
• Budget annexe SPANC	Fonctionnement	77 095.27 €
	Investissement	21 867.42 €
• Budget annexe Port Plaisance	Fonctionnement	146 989.22 €
	Investissement	137 401.09 €
• Budget annexe Office de Tourisme	Fonctionnement	332 352.98 €
	Investissement	77 574.99 €

Total fonctionnement 2024 : 26 837 444.23 €
Total Investissement 2024 : 10 475 423.38 €
Total cumulé } **37 312 867.61 €**

BUDGET PRIMITIF 2025

• Budget Principal	Fonctionnement	24 293 279.81 €
	Investissement	16 358 141.37 €
• Budget annexe SPANC	Fonctionnement	36 935.13 €
	Investissement	2 741.20 €
• Budget annexe Port de Plaisance	Fonctionnement	166 978.27 €
	Investissement	151 794.39 €
• Budget annexe Office de Tourisme	Fonctionnement	364 948.51 €
	Investissement	39 200.00 €

Total fonctionnement 2025 : 26 962 141.72 €
Total Investissement 2025 : 16 551 876.96 €
Total cumulé } **43 514 018.68 €**



RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 LE FONCTIONNEMENT/L'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	CFU 2024	INITITULE OPERATION D'INVESTISSEMENT	BP 2024	CFU 2024
011 - Charges à caractère général	8 052 830	6 579 710	204 - Subventions d'équipement versées	1 392 642,15	835 725,38
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 040 094	7 697 959	Opération 201 - Environnement	1 012 848,40	707 209,67
014 - Atténuations de produits	4 736 000	4 671 200	Opération 210 - GEMAPI	1 512 251,22	594 294,60
023 - Virement à la section d'investissement	2 654 645		Opération 220 - Aire de lavage Aubord	478 374,22	471 264,68
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 000	503 723	Opération 221 - Maison des Traditions	321 950,00	-
65 - Autres charges de gestion courante	2 095 638	1 764 971	Opération 222 - 706 rue Ampère	100 000,00	-
66 - Charges financières	290 000	281 403	Opération 223 - Pôle ADT	500 000,00	-
67 - Charges spécifiques	1 800	344	Opération 236 - Siège communautaire	479 858,85	146 178,46
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	30 000	20 368	Opération 238 - Police intercommunale	2 000,00	-
	26 281 007	21 519 679	Opération 240 - Restauration scolaire	244 513,60	163 709,01
			Opération 241 - Cuisine centrale	1 367 650,00	413 414,15
			Opération 242 - Parc mobilier - Equipements partagés	59 338,00	13 867,19
			Opération 247 - Informatique	46 952,00	31 118,35
			Opération 271 - Ecole de musique	7 500,00	4 876,95
			Opération 295 - Halle nautique Tourisme	52 720,70	38 768,60
			Opération 314 - Voirie communautaire	397 618,19	315 822,60
			Opération 318 - Aménagement de l'espace	657 733,00	108 306,22
			Opération 320 - Zones industrielles	522 810,55	24 709,09
			Opération 325 - Parc automobile	272 500,00	26 466,00
			4581 - Opération pour compte de tiers	51 819,00	51 819,00
			26 - Participations	2 500,00	2 500,00
			TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 483 579,88	3 950 049,95
			16 - Emprunts et dettes assimilées	740 000,00	717 177,07
			040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	15 000,00	-
			TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 238 579,88	4 667 227,02
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 645 111				
013 - Atténuations de charges	300 000	290 280			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000	0			
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 349 287	1 530 689			
73 - Impôts et taxes	7 838 870	7 754 675			
731 - Fiscalité locale	8 440 782	9 020 932			
74 - Dotations et participations	4 155 344	4 485 524			
75 - Autres produits de gestion courante	536 612	556 376			
76 - Produits financiers	0	19 004			
77 - Produits spécifiques	0	134 354			
78 - Provisions	0	15 000			
	26 281 007	23 806 833			

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de dégager un excédent de fonctionnement 2024 à hauteur 5 932 266,15 €.

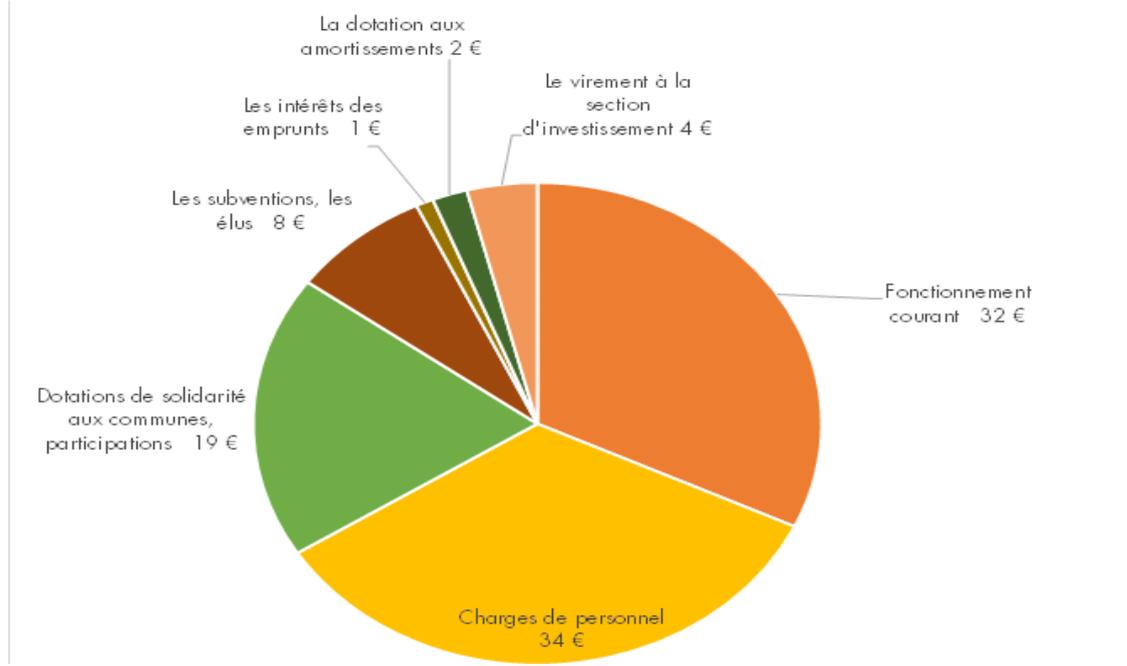
Ce résultat cumulé 2024 en section de fonctionnement permet l'affectation suivante :

- Report au compte 002 en recettes de fonctionnement : 1 000 000.00 €
- Affectation au compte 1068 en section d'investissement : 4 932 266.15 €
- Report au compte 001 en recettes d'investissement : 2 093 925.84 €

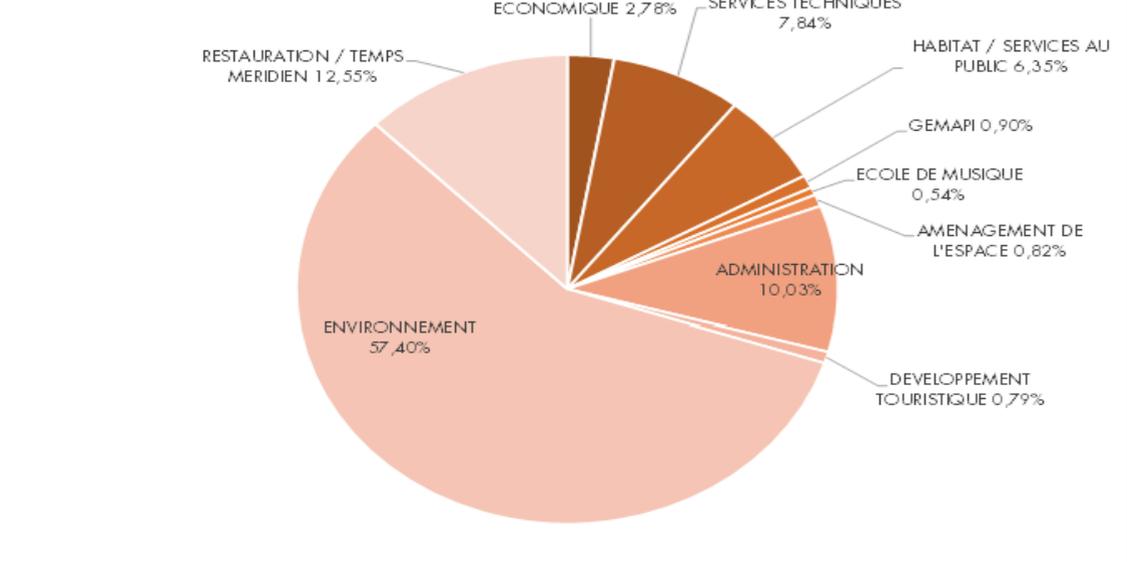
BUDGET PRIMITIF 2025 SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services intercommunaux.

- En dépenses de fonctionnement, 100 € seront ainsi répartis :
- 32 € au fonctionnement courant
 - 34 € aux charges de personnel
 - 19 € aux dotations de solidarité aux communes ainsi qu'aux diverses participations
 - 8 € aux subventions, aux indemnités et retraites des élus
 - 1 € aux intérêts des emprunts
 - 2 € pour la dotation aux amortissements
 - 4 € pour le virement à la section d'investissement



CHARGES DE FONCTIONNEMENT



LE BUDGET 2024

BUDGET PRIMITIF 2025 SECTION D'INVESTISSEMENT

Les grandes orientations financières pour l'exercice 2025 s'inscrivent dans une démarche de rigueur budgétaire et de responsabilité financière. L'objectif est de répondre aux défis actuels tout en assurant le développement durable de la collectivité.

• Poursuite du programme d'investissement

Malgré un contexte financier contraint, il est primordial de poursuivre les investissements nécessaires, notamment ceux engagés tels que la construction de la nouvelle cuisine centrale et les travaux de renaturation des marais du complexe Crey Scamandre Charnier.

Une obligation vertueuse est par ailleurs imposée aux collectivités : la budgétisation verte qui consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. La collectivité doit déterminer quelles sont les dépenses qui contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique.

Seules les dépenses d'investissement sont évaluées et ont fait l'objet d'une annexe au compte financier unique 2024, pour l'axe I du décret du 16 juillet 2024 : Atténuation du changement climatique.

Un budget d'investissement de plus de 14,4 M€ est prévu pour répondre aux besoins croissants liés à la dynamique démographique et aux enjeux écologiques.

• Endettement maîtrisé

Le faible niveau d'endettement actuel permettrait d'envisager de nouveaux emprunts de manière soutenable, contribuant ainsi au financement des investissements stratégiques, cette option étant retenue dans le cadre de la prévision budgétaire 2025, pour le financement complémentaire de la cuisine centrale, à hauteur d'environ 3,2 M€.

• Stabilité fiscale

La collectivité réaffirme son engagement à ne pas augmenter la pression fiscale sur ses concitoyens. Cette décision s'inscrit dans sa volonté de préserver le pouvoir d'achat des habitants, tout en garantissant la qualité des services publics. Le budget primitif pour 2025, qui sera soumis au vote le 26 mars, reflète ces orientations. Avec l'ambition de naviguer avec prudence dans un contexte économique incertain, tout en assurant la pérennité et le développement harmonieux de notre territoire.

• Appui aux communes

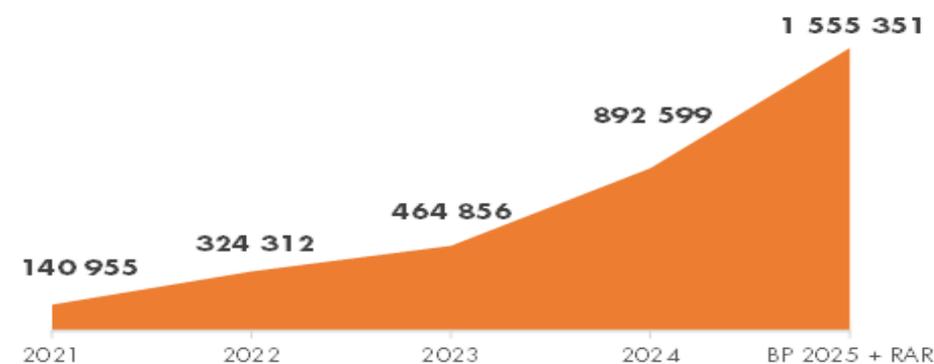
La Communauté de communes a augmenté en 2024 le montant global des fonds de concours aux communes de 600 000 € à 1 000 000 €, de façon à les soutenir dans leurs investissements structurants. Ce montant est maintenu en 2025.

Les montants versés de 2020 à 2024 au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) sont les suivants :

Vauvert :	413 683 €
Aubord :	162 574 €
Aimargues :	215 567 €
Le Cailar :	163 854 €
Beauvoisin :	191 317 €

Soit un total versé en 5 ans aux 5 communes de 1 146 995 €.

FONDS DE CONCOURS



Le total des fonds de concours attribués aux 5 communes membres est de 3 378 073 € sur la période 2021/2025.

Un effort d'aide à l'investissement des communes pour l'année 2024 a porté les fonds de concours à 1 000 000 € au lieu des 600 000 € prévus initialement dans le Pacte Fiscal et Financiers adopté en 2022. Cet effort à destination des communes membres est reconduit pour 2025.

BUDGET PRIMITIF 2025 DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

ENVIRONNEMENT (201)	
Acquisition et pose de colonnes à verre (5 communes)	200 000,00 €
Installation séparateur hydrocarbure déchetterie Beauvoisin	30 000,00 €
Installation séparateur hydrocarbure déchetterie Aimargues (et enlèvement de l'existant non)	20 000,00 €
Travaux rénovation façades - mur de clôture - portail	39 840,00 €
Nouvelle sirène extérieur beauvoisin (suite vandalisme) + détecteur de mouvements	951,60 €
Nouveaux détecteurs déchetterie Vauvert	1 315,20 €
Installation barrières de sécurité	26 240,00 €
Pose de panneaux et bavettes	7 000,00 €
Aménagements sécurité intrusion déchetteries : acquisition barbelés sécurité (fourniture)	2 400,00 €
Aménagements sécurité intrusion : pose barbelés sécurité	5 000,00 €
Télécommandes supplémentaires sur les 4 déchetteries	950,40 €
GEMAPI (210)	
EPTB VISTRE VISTRENQUE - convention d'entretien (part travaux)	666 500,00 €
EPTB VIDOURLE	142 962,40 €
Travaux d'urgence (Vistre Vistrenque)	70 000,00 €
Participation Vistre à l'Abri (20 %)	37 500,00 €
Martelière Aimargues	7 500,00 €
AMO	10 914,00 €
MO	70 320,00 €
Pompe et batardeaux	72 000,00 €
Plan de gestion	150 000,00 €
Acquisition installation et suivi de 2 stations météo au sein des marais	1 500,00 €
Travaux de curage	2 160 000,00 €
MAISON DES TRADITIONS (221)	
Sondage sols	3 000,00 €
Etude muséographie	125 000,00 €
Frais de concours	10 325,00 €
MO OPC CT SPS	135 150,00 €
706 RUE AMPERE (222)	
Etudes	40 000,00 €
POLE ADT (223)	
Etudes	40 000,00 €
SIÈGE COMMUNAUTAIRE (236)	
Travaux siège + CT + SPS	560 000,00 €
France Travail pompe à chaleur et canalisations	72 000,00 €

AUTRES BATIMENTS (237)	
Mise en place alarmes anti-intrusion 13 locaux	15 700,00 €
POLICE INTERCOMMUNALE (238)	
Armes	5 400,00 €
Installation de sanitaires (cabine de douche)	8 000,00 €
RESTAURATION SCOLAIRE (240)	
Lave vaisselle Aubord	3 570,00 €
Machine sous vide	5 380,00 €
Armoire froide Roujeon	2 720,00 €
Meuble bas Roujeon ou 3593	2 364,00 €
Insonorisation Gallician	10 954,00 €
Lave vaisselle Le Cailar	12 360,00 €
4 adoucisseurs	6 551,00 €
2 Lave linge sèche linge Beauvoisin Aimargues	3 600,00 €
Aménagement cantine Roujeon (création ouverture pour issue de secours)	5 700,00 €
Changement dégraisseur cuisine centrale Vauvert	46 200,00 €
Beauvoisin : mobilier (26 tables, 46 lots de 4 chaises, 6 buffets, 12 claustras)	26 940,26 €
Intégration et paramétrage logiciels Octopus (traçabilité) et NONA (gestion production/menu/appro)	7 330,08 €
Création espaces écoles maternelles pour temps calme (banquettes, fauteuils, poufs, bacs à livres)	3 161,58 €
Création équipements extérieurs activités physiques (Roujeon, Aubord) tables ping-pong, babyfoots	8 276,40 €
CUISINE CENTRALE (241)	
AMO (80 994 € + ARWYTEC 18 870 €) Groupement SURYA INGENIERIE - ARWYTEC	775 425,86 €
Travaux + ou - 70 % du montant TTC des travaux	5 250 000,00 €
EQUIPEMENTS (242)	
Renouvellement mobilier de bureau	15 000,00 €
Renouvellement matériel sono salles 1 et 2	40 000,00 €
Matériel photo (focux portrait - téléobjectif) et stabilisateur	2 000,00 €
Création site internet CCPC (25 000 € + AMO (15 000 €))	40 000,00 €
TRAVAUX RESTAURATION CANAL DU RHONE A SETE (243)	
1ère tranche travaux 2025	70 200,00 €
INFORMATIQUE (247)	
Switch	2 400,00 €
Onduleur	1 000,00 €
PC portables (renouvellement progressif du parc)	9 200,00 €
Tablettes élus	3 500,00 €
Ecrans / stations d'accueil	2 000,00 €
PC Space	3 000,00 €
Smartphones (renouvellement progressif du parc)	2 200,00 €
ECOLE DE MUSIQUE (271)	
Renouvellement instruments	7 000,00 €
HALTE NAUTIQUE / TOURISME (295)	
Création d'une boucle de randonnée labellisée OenoRando (définition de l'itinéraire AMO)	6 000,00 €
VOIRIE COMMUNAUTAIRE (314)	
Marché à bons de commande COIAS	250 000,00 €

BUDGET PRIMITIF 2025 DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (SUITE)

MENAGEMENT DE L'ESPACE (318)	
IPAH CD Le Montcalm	152 000,00 €
IPAH RU	323 644,45 €
IPNRU : acquisitions commerces Montcalm (184 917 €) + aménagement a bords ANCT (7 900 €) + Résidentialisation copropriété du Montcalm (86 000 €)	298 817,00 €
OPERATIONS INDUSTRIELLES (320)	
Quote-part renforcement réseau eau ZAC Pôle des Costières	120 000,00 €
Acquisition foncière extension ZI Vauvert M. GENTES (estimatif CCPC 500 000 €)	500 000,00 €
Alles commerciales Espace Mandela ANCT (EPARECA) Budget opération 1 500 000 € avec participation CCPC	49 310,00 €
Modification de la RIS ZI Vauvert pour intégration Pôle des Costières	10 000,00 €
Etude de compensation extension ZI Vauvert	60 000,00 €
MATERIEL AUTOMOBILE (325)	
EMAPI : MOBITRAC (véhicule amphibie curage)	143 220,00 €
SERVICES TECHNIQUES : Camion Ampiro	66 000,00 €
ACHATS : acquisition d'un véhicule supplémentaire	10 000,00 €
SERVICES TECHNIQUES : camion nacelle pour mutualisation communes	50 000,00 €
SERVICES TECHNIQUES : compacteur pour mutualisation	50 000,00 €
SERVICES TECHNIQUES : achat d'un tracteur épareuse	75 000,00 €

LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

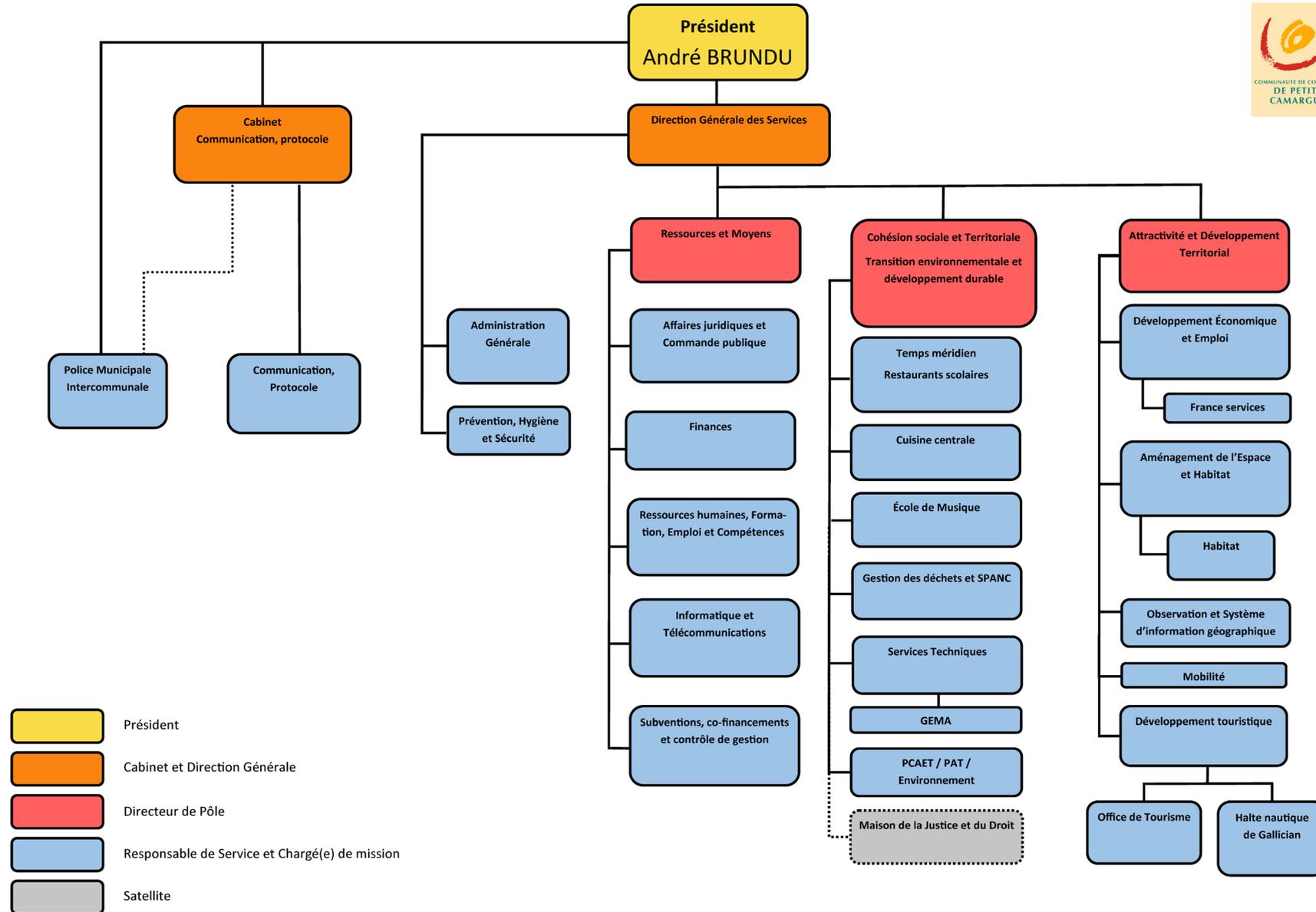
La capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute ou CAF) :

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il est pour la Communauté de communes de 1,9 année.



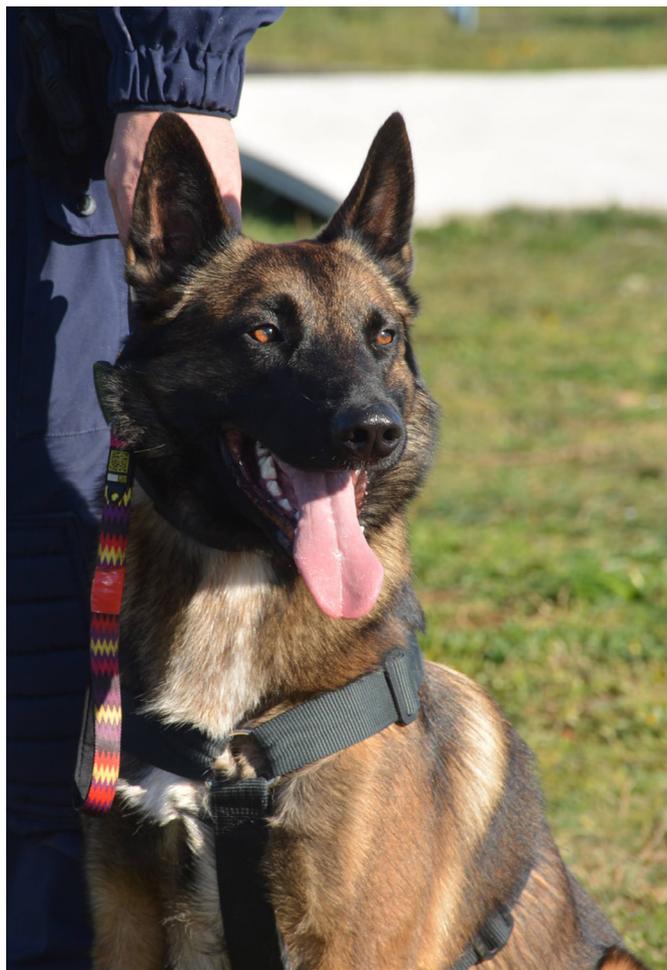
ORGANIGRAMME DES SERVICES

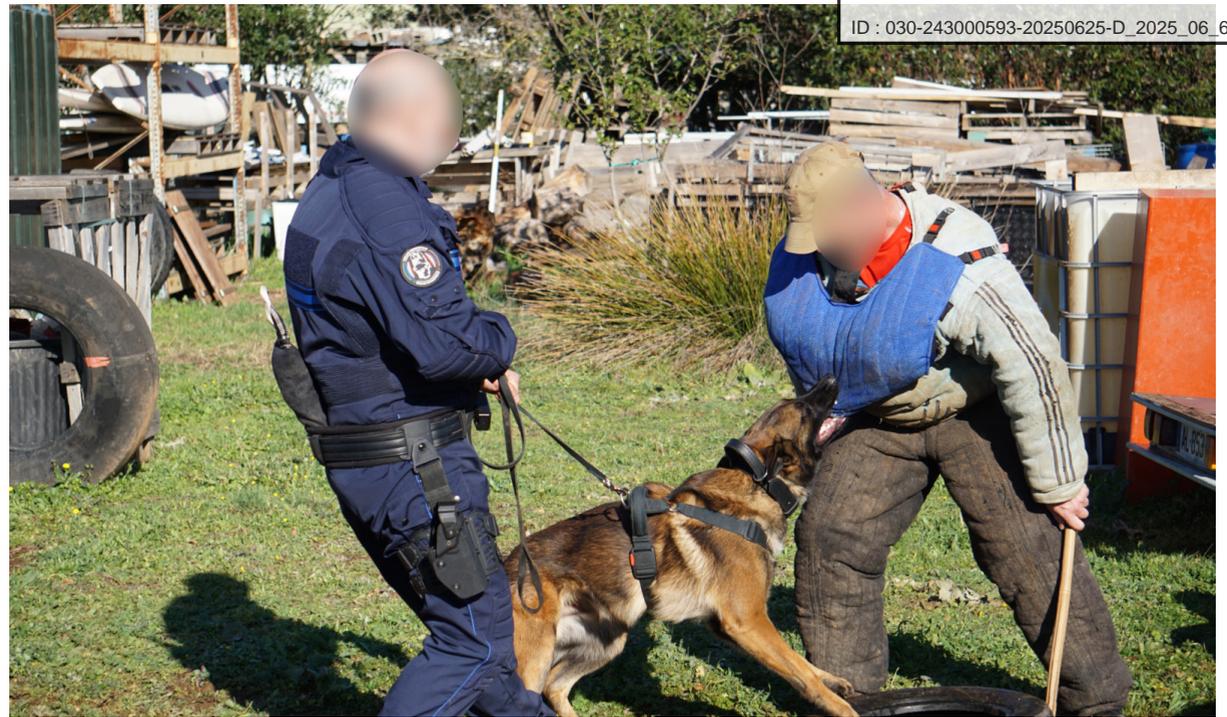
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
 Reçu en préfecture le 01/07/2025
 Publié le 01/07/2025
 ID : 030-243000593-20250625-D_2025_06_60-DE





Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 030-243000593-20250625-D_2025_06_60-DE





MISSIONS

Le service Communication assure la diffusion des informations d'intérêt général à l'ensemble des administrés et organismes publics, afin de participer à l'attractivité, au développement du territoire et à l'animation de la vie locale.

Son but est de valoriser l'image de la collectivité, ses services et projets, à travers une stratégie de communication externe. Il est aussi en charge des relations publiques, notamment des relations presse, en étroite collaboration avec le directeur de cabinet.

En relation transversale avec les élus et les services intercommunaux, le service Communication les accompagne sur tous types de projets de communication interne et externe et les conseille sur les stratégies et choix des outils de communication à adopter. Une stratégie de communication interne est nécessaire pour attribuer un plan de charges et garantir un suivi des demandes.

Ainsi, la chargée de communication pilote (ou co-pilote) l'opérationnel et met en place différentes actions autour du projet concerné ; elle mobilise les parties prenantes pour veiller à leur bonne exécution et ce, jusqu'à la phase de finalisation.

Elle assure la communication numérique via les médias sociaux (site web, réseaux sociaux) à travers une stratégie de contenu et du community management. Une veille e-réputation, informationnelle et médiatique sont essentielles pour surveiller un paysage médiatique très changeant, anticiper l'évolution réglementaire et s'adapter aux nouveaux besoins des administrés.

MOYENS HUMAINS

- 1 Chargée de communication
- 1 Alternant en communication

RÉTROSPECTIVE 2024

Communication interne

- Élaboration et gestion du budget du service Cabinet/Communication,
- Gestion et commande des papiers administratifs de la collectivité,
- Conception et gestion de la signalétique interne au siège de la Communauté de communes de Petite Camargue,
 - Conception du journal interne Le Petit Camarguais à destination de tous les agents,
 - Participation à la communication et à l'organisation de la fête du personnel et des vœux du Président,
 - Mise à jour de l'organigramme des services et du répertoire téléphonique du personnel de la Collectivité.

Communication externe

- Conception du Rapport d'Activité annuel,
- Conception et gestion de la distribution d'un agenda de poche édité à 12 500 exemplaires,
 - Gestion du community management (Facebook, Instagram, LinkedIn, Youtube, InfoFlash) incluant création de contenus, veille, modération,
 - Gestion des relations presse : communiqués de presse, dossiers de presse, points presse, fichier presse,
 - Gestion du back-office du site web de la collectivité (publication des actes et documents administratifs, actualisation des informations, création de nouvelles rubriques),
 - Gestion des abonnements numériques et sites d'hébergement de noms de domaine du site web,
 - Création de visuels publicitaires pour les journaux locaux (Midi Libre, Objectif Gard, magazine Taureaux),
 - Création d'une carte de vœux à l'occasion des vœux du Président,
 - Conception et impression des différents supports de communication de l'École intercommunale de Musique (affiches de concerts en format A1/A3/A4) avec une diffusion presse
 - Conception d'un dépliant de présentation de l'École intercommunale de musique de Petite Camargue et de ses disciplines instrumentales enseignées,

- Création d'une brochure de la saison artistique 2024 pour l'École intercommunale de musique de Petite Camargue,
- Pilotage du projet de visite virtuelle en vue de promouvoir le territoire et de développer son attractivité à travers le site web de la collectivité,
- Co-pilotage du projet de carte interactive avec l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue,
- Actualisation du marché public des prestations d'impression de documents techniques et administratifs et du site web de la collectivité en relation avec le service Affaires juridiques et Commande publique et l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue,
- Participation à la rentrée scolaire 2024-2025 auprès du service Restauration scolaire : refonte des documents administratifs à destination des agents et des parents, plan de communication établi pour la diffusion des informations et l'homogénéisation à respecter sur les différentes plateformes,
- Diffusion des menus du service de la Restauration scolaire, des menus imagés destinés aux classes de maternelle, ainsi que des informations sur les allergènes.
- Achat de goodies pour les animations réalisées dans les établissements scolaires par les ambassadrices du tri du service Environnement à destination des enfants,
- Conception d'une stratégie de communication sur l'acquisition d'un broyeur de végétaux et de la distribution de broyat en lien avec le service environnement.
- Prise de photos événementielles et de la faune et la flore afin de pouvoir alimenter la photothèque du service Communication,
- Elaboration d'une mascotte de la CCPC qui se décline pour tous les services et à destination de plusieurs formes de communication et de supports.
- Prêt de matériel pour des événements tels que des inaugurations protocolaires et événements communaux,
- Veille informationnelle et médiatique continue.

PERSPECTIVES 2025

- Lancement de la première campagne de communication intégrant la mascotte « Mino », en collaboration avec le service Environnement ;
- Lancement de la campagne de communication pour la cuisine centrale ;
- Conception et lancement de la campagne de communication à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes ;
- Poursuite des stratégies de communication pour l'OPAH-CD et l'OPAH-RU en collaboration avec le service Habitat ;
- Réalisation d'un reportage photo et vidéo sur le retrait de l'épave de Gallician, destiné aux réseaux sociaux ;
- Élaboration d'une stratégie de communication social media pour le projet « Un chemin, une école » ;
- Conception graphique et déploiement de la stratégie de communication pour la fête du port ;
- Appui aux services pour la conception graphique et la mise en œuvre de stratégies social media selon leurs besoins ;
- Acquisition de matériel et d'équipements audiovisuels pour améliorer la qualité des contenus de communication digitale ;
- Rédaction du cahier des charges pour la refonte du site internet de la Communauté de Communes Petite Camargue (CCPC).

Principales campagnes de communication lancées en 2024

- Conception et diffusion de la campagne « Trie-moi si tu peux », en collaboration avec le service Environnement.
- Participation au plan de communication créé avec le service Habitat sur les opérations OPAH-CD et OPAH-RU.
- Création d'une stratégie de communication autour du projet de la cuisine centrale : plan de communication, relation presse, création de divers supports de communication,
- Refonte de la charte graphique de l'École intercommunale de musique de Petite Camargue.

POLICE INTERCOMMUNALE

La Police Intercommunale de Petite Camargue, placée sous l'autorité du Président de la Communauté de communes et des maires des communes membres, assure des missions de police administrative, notamment en matière de prévention et de surveillance générale du territoire. Elle intervient en complément et en soutien des polices municipales des 5 communes.

Placée sous l'autorité du Procureur de la République, elle mène des missions de police judiciaire en constatant les infractions aux lois et règlements par le biais de procès-verbaux ou de rapports. Elle veille également à l'application des arrêtés municipaux en relevant les infractions aux obligations et interdictions qu'ils imposent. De plus, elle s'assure du respect des dispositions légales et réglementaires relevant de sa compétence et établit les procès-verbaux correspondants aux infractions constatées. En cas de crime ou de délit flagrant passible d'une peine d'emprisonnement, elle interpelle l'auteur et le conduit devant l'Officier de police judiciaire compétent territorialement.

Au fil des années, la Police Intercommunale de Petite Camargue a continué d'évoluer et de se moderniser, tant par l'amélioration de ses équipements que par l'élargissement de ses missions. Aujourd'hui, ses agents jouent un rôle essentiel dans le paysage sécuritaire et collaborent étroitement avec les services de l'État, tels que la Gendarmerie Nationale, les Sapeurs-Pompiers, les Polices municipales locales et la Douane.



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de Service
- 5 Agents de police municipale
- 1 Auxiliaire canin

A noter que face à l'augmentation des demandes et pour répondre aux besoins des communes, la Police intercommunale a augmenté son effectif d'un agent en 2024 (agent détaché).

LE TRAVAIL QUOTIDIEN DE LA POLICE INTERCOMMUNALE

La Police Intercommunale est une police de proximité qui contribue à renforcer le sentiment de sécurité grâce à ses patrouilles régulières, sa présence sur le terrain et ses échanges avec les habitants et commerçants de la Communauté de Communes de Petite Camargue. Motivés et disponibles, ses agents sont souvent les premiers à intervenir. En lien constant avec la Gendarmerie Nationale, ils peuvent solliciter son assistance à tout moment si nécessaire.

MATÉRIEL

- Cinémomètre pour les contrôles de vitesse
- Ethylotest pour les contrôles d'alcoolémie
- Test salivaire pour contrôle stupéfiants
- Verbalisation électronique (2 GVE)
- Matériel administratif (ordinateurs, bureaux, imprimante etc...)
- Logiciel police (YPolice)
- Logiciel Accès aux Fichiers
- Lecteur de puces animalières

Défense et protections :

- Gilets pare-balles
- Caméras piétons
- Systèmes de communication Radio interne et interopérabilité avec les polices municipales locales
- Armement de catégories B : Pistolet Semi-Automatique CZ P07 et pistolets à Impulsion Electrique (PIE) , lacrymogène de plus de 300 ml
- Armement de catégories D (Bâtons de défense BTD, BPPL et Lacrymogène moins de 100 ml)

3 Véhicules :

- Un Dacia Duster
- Un Suzuki Vitara
- Un Peugeot 308 (Véhicule brigade canine)
- Local :
Accueil au 145 avenue de la Condamine, 30600 Vauvert.

MISSIONS GÉNÉRALISTES

- Veiller et prévenir pour le maintien du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publique (appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police des maires sur le territoire communautaire, veiller à l'encadrement, le déroulement et la sécurisation des diverses manifestations et évènements organisés sur le territoire, assurer une information préventive sur la réglementation en vigueur auprès des administrés, surveiller la sécurité aux abords des écoles),
- Appliquer les pouvoirs de police des maires notamment en matière d'urbanisme et d'environnement,
- Assurer la surveillance générale des bâtiments communautaires,
- Travailler en coopération avec les services de la Gendarmerie Nationale (prévention routière, contrôles de vitesse...) et les services des polices municipales du territoire

MISSIONS SPÉCIFIQUES

- Concourir à la bonne exécution des pouvoirs de police des Maires (respect des arrêtés, conseil, etc.)
- Renfort des polices d'Etat et municipales sur le territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue
- Surveillance des bâtiments, voiries, et espaces communautaires
- Relevé des infractions urbanistiques et des infractions liées à l'environnement
- Surveillance des festivités organisées par les communes / Maintien du bon ordre
- Secours et assistance aux personnes notamment lors d'évènements climatiques (inondations, incendies).
- Concours à la Politique de sécurité routière et intervention sur les accidents de la circulation routière

MISSIONS ADDITIONNELLES

- Récolement urbanisme
- Accompagnement des bus scolaires
- Présence train à 1€
- Surveillance des groupes scolaires
- Surveillance des espaces naturels (prévention incendie / dépôts sauvages / préservation de la biodiversité)
- Sécurité routière / écoles
- Divagation d'animaux (chevaux et taureaux)
- Surveillance habitations (opération tranquillité vacances)
- Surveillance des foires et marchés

PERSPECTIVES 2025

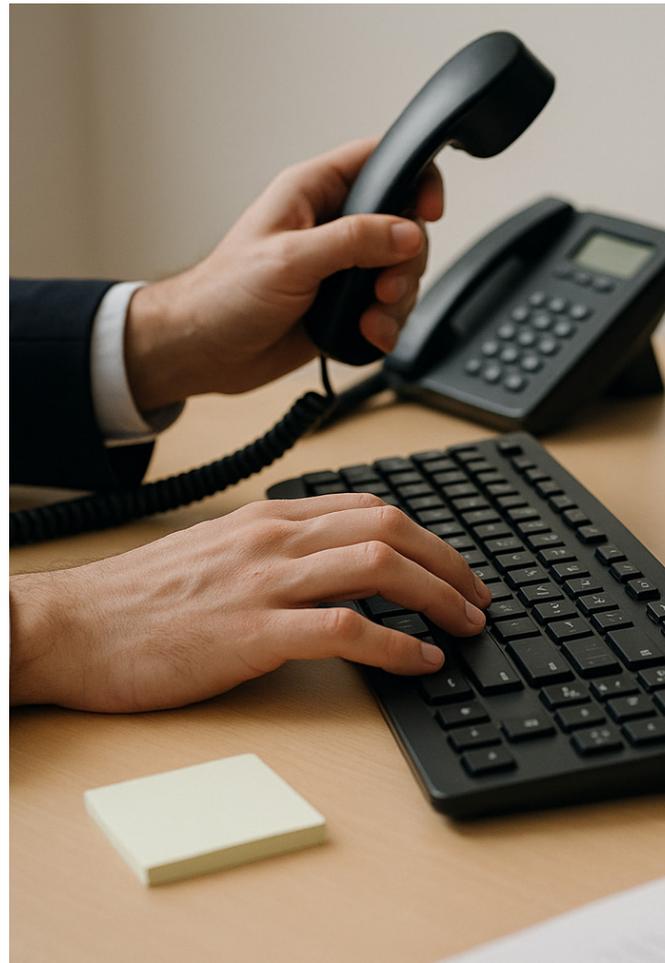
- Renforcement de l'action Prévention Routière par la formation d'un agent référent
- Amplification de la couverture horaire en soirée
- Finalisation de l'interopérabilité radio des polices locales avec la police intercommunale
- Développer la mutualisation de moyens matériels et des formations avec les communes membres
- Consolider l'effectif par la titularisation d'un agent en détachement après l'obtention de sa formation initiale des agents de police municipale

RÉTROSPECTIVE 2024

31	5	3	2
rapports d'information	rapports d'assistance à personne en danger	Interventions pour violences intra-familiales	Interventions pour atteintes sexuelles
177	5	74	17
visites de conformité/urbanisme	fourrières	verbalisations/infractions routières	rapports de constatation transmis aux communes
2	16	9	2
procès-verbaux (dépôts sauvages)	mises à disposition d'individus à la Gendarmerie Nationale	procès-verbaux d'urbanisme transmis à Monsieur le Procureur de la République	Découverte de véhicules volés
4			1039,5
Interventions scolaires			heures supplémentaires (récupérées : 227h / payées : 812,5h)
prévention routière			



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 030-243000593-20250625-D_2025_06_60-DE





DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



MISSIONS DES ASSEMBLÉES

- Organiser et gérer les assemblées délibérantes : (conseil de communauté, bureau communautaire, Conférence des Maires, réunions...)
- Elaborer et envoyer les convocations dématérialisées des instances adressées aux élus
- Appuyer et conseiller la Direction Générale et les élus dans la préparation des instances et dans leur déroulement
- Assister les services communautaires dans l'élaboration et la préparation des actes administratifs de la collectivité
- Rédiger, aider à la rédaction d'actes administratifs et conseiller les services
- Contrôler les actes produits par les services, en lien avec le service juridique
- Réaliser des analyses juridiques liées aux instances communautaires, en lien avec le service juridique
- Respecter les délais de transmission de documents avant les réunions
- Exercer un véritable pré-contrôle de légalité des actes de la collectivité (délibérations, décisions, arrêtés et conventions)
- Dématérialiser les actes administratifs dans le cadre du contrôle de légalité auprès de la Préfecture
- Publication des actes administratifs sur le site internet pour le rendu exécutoire
- Elaborer les registres de délibérations de la collectivité
- Concevoir des outils de planification et des procédures de contrôle

MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Adjointe à la responsable de service
- 1 Agent polyvalent de l'administration générale
- 1 Agent polyvalent d'accueil
- 2 Agents d'entretien polyvalent des collectivités

EN CHIFFRES :

7 Conseils de Communauté	159 Délibérations	131 Décisions
8 Conférences des maires	7 Bureaux Communautaires	46 Commissions thématiques
41 Autres réunions (Comité des Maires, CLECT, COFIL, COTECH,...)		102 Comptes rendus de réunions

MISSIONS ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Accueil physique et téléphonique du public de la collectivité
- Renseignements et orientation des usagers vers les services et organismes compétents
- Réception, enregistrement, distribution et expédition du courrier
- Planification et suivi de l'entretien des locaux du siège
- Gestion des produits d'entretien des bâtiments communautaires (commande/livraison des produits et tenue des stocks)
- Gestion des fournitures administratives des bâtiments communautaires (commande/livraison des produits et tenue des stocks)
- Définition des besoins en mobilier, matériels et équipements des agents de la Collectivité
- Gestion de l'inventaire des biens mobiliers
- Planification de la gestion des locaux et des équipements du siège
- Conception des outils de planification et des procédures de contrôle
- Gérer les demandes des services et réaliser les OPENGST pour intervention des services techniques
- Gestion des archives intermédiaires et définitives de la collectivité
- Planification, organisation et participation aux réunions de responsables de services
- Organiser les manifestations (repas de Noël, repas semestriel Elus/ Agents CCPC, départs Agents...)
- Mettre en œuvre la « convivialité » faisant suite aux Conseils de Communauté (achat, conception et mise en place de la convivialité)

EN CHIFFRES :

4760

courriers traités tout confondu

6276

Appels traités tout confondu

RÉTROSPECTIVE 2024

- Campagne Archives Communautaires 2024
- Renouvellement du marché de fournitures des produits d'entretien
- Mise en place d'un recensement des conventions à renouveler
- Amélioration de la gestion du marché des fournitures de bureaux
- Mise en place de l'inventaire du mobilier des bâtiments communautaires

PERSPECTIVES 2025

- Archives communautaires : poursuite de la gestion des éliminations et réaménagement du local des archives définitives
- Remplacement du matériel de sonorisation et d'enregistrement pour la salle N°1 (salle du Conseil)
- Acquisition d'un second matériel de sonorisation et d'enregistrement pour la salle N°2
- Elaboration d'un protocole pour la préparation du prochain mandat
- Elaboration d'un tableau de bord sur les conventions à renouveler
- Mise en place d'un marché mobilier et nettoyage de la vitrerie





MISSIONS

L'assistant de prévention contribue à assister et à conseiller l'autorité territoriale et les responsables de service dans la mise en place de la démarche d'évaluation des risques et d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

MOYENS HUMAINS

- 2 Assistantes de prévention

RÉTROSPECTIVE 2024

SANTÉ DU TRAVAIL

- Préparation et participation à la Sous-Commission Départementale pour la Sécurité contre les Risques d'Incendie et de Panique à la restauration scolaire d'Aimargues en date du lundi 04 mars 2024.
- À la suite de la mise en place d'un groupe de travail sur la sécurité des bâtiments de la Communauté de communes, mise en conformité, dans nos bâtiments, des alarmes incendie :
 - oLe Siège,
 - oLa Police Municipale Intercommunale,
 - oL'Office de Tourisme,
 - oL'Ecole de musique,
 - oLes service Environnement et Techniques,
 - oLe Port de GALLICIAN,
 - oLe Pôle ADT,
 - oLa cuisine centrale et les restaurants d'Aimargues, du Cailar et la construction modulaire Pompidou
- Réapprovisionnement des trousse à pharmacie dans tous les services.
- Mise en place sur la période d'octobre à décembre de 5 séances de Relaxologie et Gestion du Stress pour l'ensemble des agents de la Communauté de communes de Petite Camargue.
- Visites annuelles d'inspection en date du 12 septembre et du 04 octobre 2024 avec Mesdames Jennifer GLEDHILL et Elodie COINTIN, agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ainsi que Madame Marion AIGOUY infirmière en santé au travail : services Environnement et Techniques, les déchèteries de VAUVERT et d'Aimargues.

- Mise en place d'une réunion d'information « Sur le déroulement des exercices d'évacuation incendie et sur les rôles de chacun » pour les agents de restauration scolaire maternelle en collaboration avec le Lieutenant CEC-COTTI du SDIS de VAUVERT.
- Réalisation en collaboration avec le Lieutenant CECCOTTI du SDIS de VAUVERT de 10 exercices d'évacuation incendie sur l'ensemble des restaurants scolaires primaires.
- Aménagement d'une salle détente extérieure au 706 avenue Ampère à VAUVERT pour les services Environnement et Technique

DOCUMENTATIONS

- Mise à jour du Registre obligatoire « Santé et sécurité au Travail », validation et présentation au CST.
- Mise à jour du Document Unique des Evaluations des Risques Professionnels pour l'année 2024. Présentation et validation au CST et au Conseil Communautaire.



PERSPECTIVES 2025

- Refonte et allègement du Document Unique en regroupant par unités de travail et non plus par services.
- Création d'un Règlement Intérieur Hygiène et Sécurité.
- Mettre à jour le Registre obligatoire « Des Dangers Graves et Imminents ».
- Réalisation d'exercices incendie pour les restaurants scolaires maternelles



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
 Reçu en préfecture le 01/07/2025
 Publié le 01/07/2025
 ID : 030-243000593-20250625-D_2025_06_60-DE





PÔLE ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

MISSIONS

- Instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, etc. prévu par le code de l'urbanisme. La délivrance de ces documents demeurant du ressort des maires des communes membres.
- Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU / SCOT) en collaboration avec les organismes chargés de leur production : les communes pour le PLU, le syndicat mixte pour le SCOT. Révision PLU Aubord et Vauvert.
- Participation au développement économique : amélioration et conception des zones d'activités existantes et en création.

MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Adjointe référente ADS et Instructrice
- 3 Instructrices ADS
- 1 Assistante administrative ADS

RÉTROSPECTIVE 2024

PLANIFICATION

- Participation aux travaux de révision du SCoT Sud Gard (5 réunions et séminaires de travail)
- Participation aux travaux de révision du PLU de Beauvoisin et Aubord

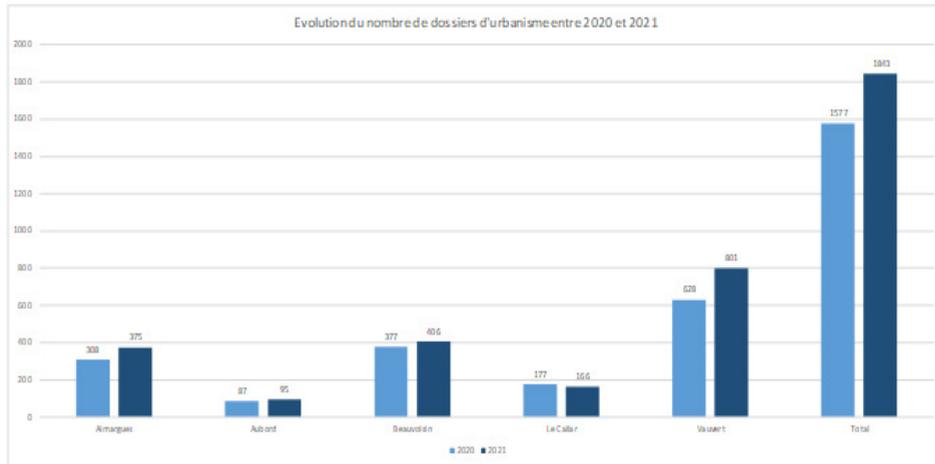
EN CHIFFRES :

SERVICE COMMUN D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Nombre d'actes traités par le cadre du service commun d'ingénierie territoriale sur la période du 1er novembre 2023 au 1er novembre 2024

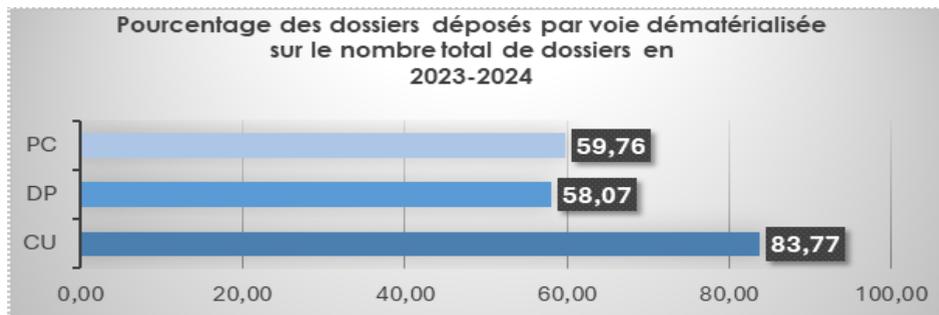
Autorisation d'urbanisme	Aimargues	Aubord	Beauvoisin	Le Cailar	Vauvert	Total
P.A.						
Permis d'aménager	3	0	2	3	3	11
P.C.						
Permis de Construire	14	3	13	9	47	86
P.C.M.I.						
Permis de Construire Maison Individuelle	10	3	26	12	32	83
D.P.						
Déclaration Préalable	149	75	214	74	286	798
C.U.a						
Certification d'Urbanisme d'information	146	34	172	68	363	783
C.U.b						
Certificat d'Urbanisme opérationnel	3	1	5	1	2	12
P.D.						
Permis de Démolir	2		3	0	3	8
DAACT						
Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux	40	14	36	4	40	134
Total dossiers	367	130	471	171	776	1915

Evolution du nombre de dossiers d'urbanisme



Le nombre de dossiers traités par le service Aménagement de l'Espace durant l'année 2023-2024 a diminué (-4.58%) par rapport à 2022-2023. Le nombre de permis de construire a baissé de -36.47%, ainsi que les certificats d'urbanisme -2.45%, les déclarations préalables ont, en revanche, augmenté de 5.5%.

La dématérialisation des autorisations d'urbanismes



Le recours au service dématérialisé est en constante augmentation essentiellement pour les dossiers déposés par des professionnels : notaires, architectes, aménageurs, sociétés.

Les particuliers utilisent moins la dématérialisation, ce qui explique les différences d'augmentation de dépôts dématérialisés entre les CU/PC/DP.

PERSPECTIVES 2025

- Travail sur l'archivage numérique des autorisations d'urbanisme
- Mise à jour de la convention de service commun



MISSIONS

Dans le cadre de sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », le service Aménagement de l'Espace et Habitat de la CCPC mène diverses missions :

- Pilotage d'une Opération programmée d'amélioration de l'Habitat – Copropriété Dégradée (Opah-CD) sur une résidence située dans le Quartier Politique de la Ville (QPV) de Vauvert.
- Mise en place, suivi et évaluation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), qui a pour objectif de définir la politique intercommunale d'attribution de logements au sein du parc locatif social.
- Pilotage d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain sur les 5 communes, ayant pour objectif la requalification de l'habitat.
- Financement du Guichet Rénov'Occitanie.

MOYENS HUMAINS

- 1 cheffe de projet Habitat, rattachée à la Responsable de service Aménagement de l'Espace et Habitat
- 1 agent contractuel jusqu'à fin mars 2024

RÉTROSPECTIVE 2024

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Une CIL s'est tenue le 11 mars 2024, co-présidée par le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue et le Préfet du Gard. Différents sujets ont été abordés et notamment l'approbation de la grille de cotation.

La mise en place de la cotation des demandes de logement social a été rendue obligatoire par la loi Elan de 2018. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision au service de la transparence. La cotation doit permettre d'éclairer sur les priorités d'attributions et permettre au demandeur d'apprécier le positionnement relatif de sa demande par rapport aux autres demandes. Les Commissions d'Attribution de Logements et d'Occupation des Logements (CALEOL) restent souveraines quant à la décision finale.

La Communauté de communes de Petite Camargue est la première collectivité du Gard à avoir adopté sa grille de cotation, par délibération n°2024/06/91 lors du Conseil de communauté du 19 juin 2024.

Lors de cette CIL, la convention du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement Social a également été signée. Dans ce cadre, des formations ont été proposées sur l'utilisation des outils et la montée en compétences sur certains sujets (formation sur le Droit Au Logement Opposable notamment).

Par ailleurs, le premier bilan annuel des attributions a été réalisé, en partenariat étroit avec les services de l'Etat et les bailleurs sociaux du territoire.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – COPROPRIÉTÉ DÉGRADÉE LE MONTCALM

En 2024, le suivi-animation du dispositif s'est poursuivi, avec une surveillance particulière sur la résorption des impayés. En effet, les appels de fonds travaux ont été lancés, nécessitant un accompagnement des copropriétaires dans le montage de leurs dossiers de subventions et de prêts.

Cette année a également été marquée par la décision de renouveler le dispositif en vue du lancement des travaux début 2025. De ce fait, une nouvelle convention a été rédigée et présentée dans les différentes instances de validation des partenaires pour une signature prévue début 2025.

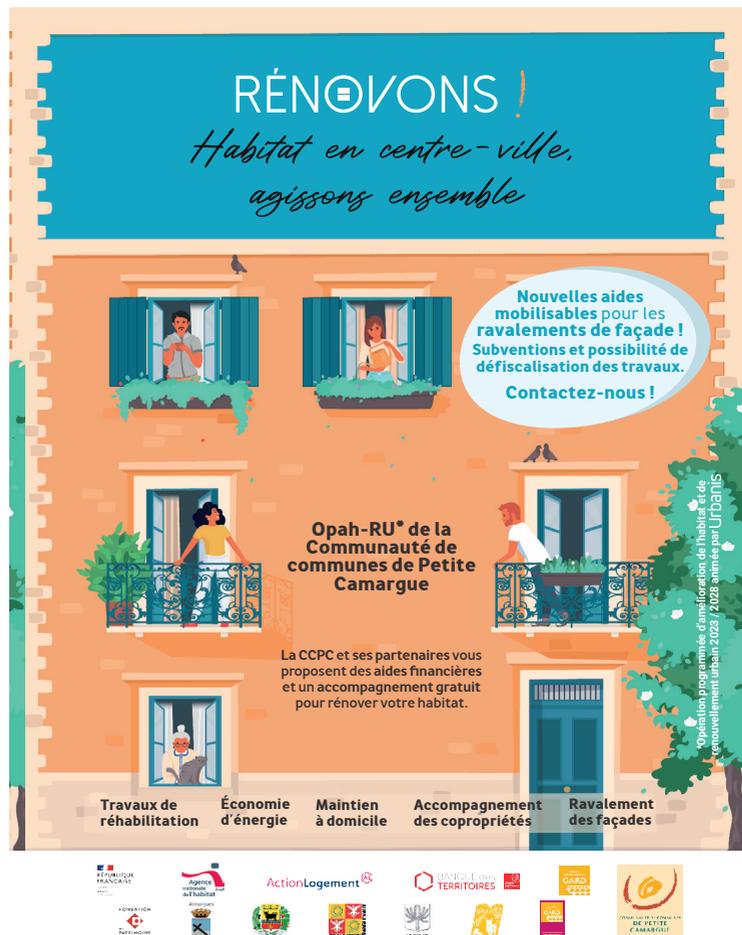
GUICHET RÉNOV'OCCITANIE

Des permanences tous les 2e et 4e vendredis du mois à Aimargues et Vauvert ont été proposées permettant 128 rendez-vous, soit plus de 80% de taux de remplissage des créneaux ouverts.

- 224 actes métiers ont été réalisés en 2024, répartis de la manière suivante :
 - ◇ A1 : Information du 1er niveau : juridique technique, financière et sociale : 98
 - ◇ A2 : Conseil personnalisé : 126
- Deux ateliers ont été réalisés :
 - ◇ 18 juin : « Eviter les arnaques en rénovation énergétique »
 - ◇ 22 octobre : « Améliorer la performance énergétique de ses équipements ».

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN

Lors du premier Comité de Pilotage de l'opération, le 12 décembre 2024, le bilan de la première année de dispositif a été présenté. Tout d'abord, une charte graphique a été définie et l'opération porte le nom « Rénovons ! ».



Des actions de communication ont été mises en place durant l'année : envoi de courriers, animation d'ateliers et de stand, campagne de communication ciblée sur les différentes aides, mise en place de publication sur les réseaux sociaux récurrentes, communication auprès des communes et de la presse locale.

En termes de résultats, le dispositif a connu un bon démarrage :

- 185 contacts pour 198 logements
- 127 logements visités
- 24 logements subventionnés (PO)
- 82% de l'objectif année 1 atteint

De plus, le programme de réfection façades a été révisé avec un nouveau règlement, adopté par délibération n°2024/04/44. La Communauté de communes de Petite Camargue propose désormais 40% de subventions plafonnées à 6 400 €, sans conditions de ressources, dans des périmètres précis (centres anciens des communes).

Cette Opah-RU contient également un volet Renouvellement Urbain : dans ce cadre, une étude de faisabilité a été réalisée sur un îlot et des immeubles dans Vauvert. L'objectif étant de porter des projets ambitieux, en partenariat avec la commune, permettant le renouvellement urbain et la revitalisation du centre de Vauvert.

PERSPECTIVES 2025

- Commencement des travaux sur la copropriété du Montcalm
- Intensification de l'Opah-RU
- Réalisation du bilan des attributions de logements sociaux en partenariat avec l'ADIL

MISSIONS

Le service Développement Economique de la Communauté de communes de Petite Camargue intervient sur différents champs :

- L'accueil des entreprises, via la création et gestion des zones d'activités, la commercialisation de l'immobilier d'entreprises et l'accompagnement à l'implantation.
- L'accompagnement des projets d'entreprise, en mobilisant le réseau des partenaires (chambres consulaires, financeurs) et les aides financières directes mises en place par la collectivité
- L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle, soit en intervention directe via l'accompagnement de la Référente de parcours, soit en co-finançant les structures locales.
- Le Contrat Ville de Vauvert, en tant que cosignataire, la Communauté de communes participe à sa rédaction et définition des objectifs prioritaires, et co-finance les actions réalisées au sein du QPV.
- France services, ouvert en 2023, cet espace accueille les usagers afin de les guider dans leurs démarches auprès des principaux services publics (CAF, sécurité sociales, impôts, retraite...) et leur demande de logement social.

MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Chargée de mission Développement Economique
- 1 Référente de parcours RSA
- 2 Conseillère France services, dont une référente du dispositif

RÉTROSPECTIVE 2024

ACCUEIL DES ENTREPRISES

INSTALLATION DE NOUVELLES ENTREPRISES

Le service finalise la commercialisation de l'immobilier en zones d'activités, ainsi les compromis réalisés ont donné lieu à la signature d'actes authentiques :

- ZAC Côté Soleil
 - ◇ Lot 21 – IMMO CHAARANE – acte signé le 19/09/2024
 - ◇ Lot 9 – suite à un abandon de projet, MOBYGUM a obtenu un agrément en fin d'année.
- Zone industrielle de Vauvert
 - ◇ Construction du bâtiment et installation de l'entreprise MOBYGUM, en septembre 2024 - activité de fabrication et commercialisation de trottinettes électriques.

GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS

- Zone d'activité la Grand 'Terre à Aubord : Mise à jour de la signalétique
- Zone d'activité La Peyre à Aimargues : Mise à jour de la signalétique
- Zone d'activité Côté Soleil à Vauvert : Création et mise en place de la signalétique en octobre 2024
- Travaux d'amélioration du débit du réseau d'eau potable de la ZAC Pôle des Costières : participation financière de la CCPC à hauteur de 112 000€
- Bilan des opérations lancées et non abouties : Etude de faisabilité autoconsommation collective sur la zone industrielle et ZAC Pôle des Costières à Vauvert : coût : 8 750€

IMPÔTS ÉCONOMIQUES

- La Communauté de communes a perçu 3 194 484 € de CFE (cotisation foncière des entreprises), provenant des entreprises installées sur les zones d'activités du territoire.

MOBILITÉ

Participation au projet tutorat au niveau du PETR Vidourle-Camargue pour la réalisation d'un état des lieux des mobilités sur le territoire.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'ENTREPRISE

- « Ma boutique à l'Essai » : la CCPC a adhéré à la Fédération des Boutiques à l'essai afin de mettre en place sur les centres-villes des communes intéressées, une boutique à l'essai.
- Ce dispositif permet à un porteur de projet de tester son activité commerciale, sur un local vacant, sur une période de 6 mois renouvelable 1 fois avec un loyer modéré et de bénéficier d'un accompagnement de tous les acteurs du territoire : CCI, CMA, Initiative Gard...
- Un travail d'état des lieux des commerces vacants, du centre-ville de Vauvert, a débuté en partenariat avec le chef de projet Petite Ville de Demain de la mairie de Vauvert.
- Signature partenariat CCI du Gard : Permanence d'un développeur économique destinée à accueillir les porteurs de projet de création, de reprise et de développement d'entreprises. 38 accompagnements réalisés dont 25 entreprises du territoire.
- L'adhésion de la Communauté à Initiative Gard a permis de soutenir 6 entreprises. 93 000 € de prêt à taux 0% ont été injectés dans l'économie locale et ont permis de créer ou maintenir 16 emplois.
- Participation aux comités techniques pour les demandes de subventions LEADER sur l'ensemble du territoire du PETR Vidourle Camargue. 1 entreprise cofinancée en 2024, Objectif Bike à Vauvert, à hauteur de 3 247€.

La chargée de Développement Economique accompagne les porteurs de projets d'entreprise, et notamment dans la recherche de financement.

L'EMPLOI, L'INSERTION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ACTION RÉFÉRENTE DE PARCOURS 2024

En 2024, l'action Référente de parcours s'est inscrite dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE +), fond géré par le Département du Gard.

- 50 demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi ont été accompagnés.
- 19 contrats de travail ont été signés
- 8 intégrations sur des formations pré-qualifiantes ou qualifiantes,

Cette action obtient depuis de nombreuses années de bons résultats, notamment grâce au maintien des partenariats, France Travail de Vauvert et l'AFIG SUD sur le volet de l'emploi, le CFPPA de Vauvert sur la formation et la collaboration sur le champ du social, du numérique, de la mobilité, de la santé et de l'éducation avec les structures locales (RIVES, CD30, AMS GRAND SUD, CALADE, ACEE).

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Accompagnement des jeunes à travers le versement d'une subvention de fonctionnement de près de 48 000 € à la Mission Locales Jeunes, la Communauté de Petite Camargue est investie dans l'accompagnement des jeunes : (en attente de validation de la MLJ)

- 527 Jeunes accompagnés
- 4 547 entretiens réalisés
- 77 Propositions d'offres d'emploi
- 137 Propositions de formation
- 993 contrats signés (CDD, CDI, alternance)
- 477 344 € Aides et allocations attribuées

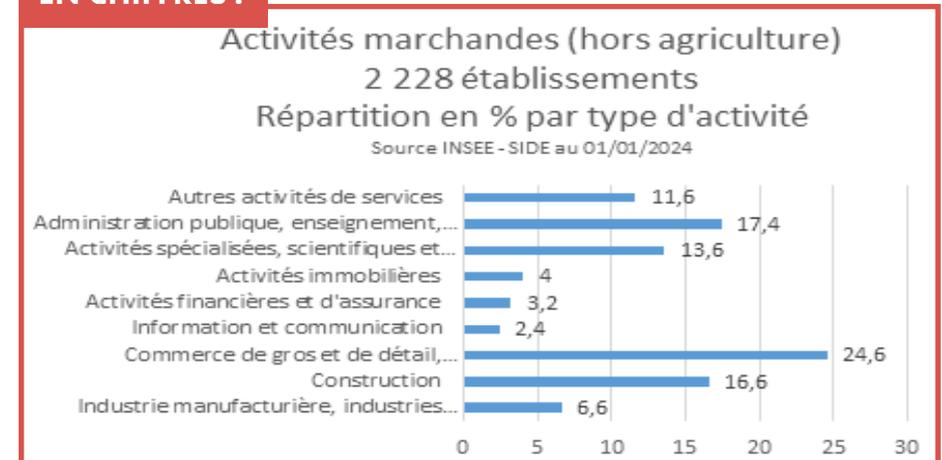
MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES

La Communauté de communes de Petite Camargue co-finance le PLIE Est Héraultais (subvention de 4 393 €) afin de mettre en œuvre les clauses sociales dans les marchés publics portés par l'EPCI et ses communes membres.

PARTENARIAT FRANCE TRAVAIL

La Communauté de communes de Petite Camargue a participé aux différents salons et forums organisés par France Travail : Rencontres Vauverdoises pour l'Alternance, Rencontres Vauverdoise pour l'Emploi et Forum de la Création d'entreprises.

EN CHIFFRES :



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONTRAT DE VILLE VAUVERT PETITE CAMARGUE

La Communauté de communes, cosignataire du Contrat de Ville, fait partie des partenaires pro-actifs et participe aux comités techniques et comités de pilotage, elle participe ainsi :

- Rédaction de l'appel à projet Politique de la Ville 2024 dans le cadre du Contrat Ville Engagements Quartiers 2030
- Co-financement des actions répondant aux priorités du Contrat de ville et réalisées au sein du quartier Politique de la Ville pour ses habitants :
 - ◊ Auto-Réhabilitation Accompagnée conduite par les Compagnons Bâisseurs (attribution d'une subvention de 5 000€)
 - ◊ Parcours coordonné, formation qualifiante dispensée par l'UFOLEP (attribution d'une subvention de 3 200€)
 - ◊ Projet de réussite scolaire et d'insertion, mis en œuvre par l'association EPE 30 (attribution d'une subvention de 500€)
 - ◊ Le travail plus fort que le talent, mis en œuvre par l'association La Clef (attribution d'une subvention de 1 300€)

FRANCE SERVICES PETITE CAMARGUE

Ouvert en 2023, ce guichet unique de proximité, permet l'accompagnement des usagers dans toutes les démarches administratives du quotidien, sur diverses thématiques telles que la santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi.

En 2024, 3 723 usagers ont été accompagnés au sein de France services Petite Camargue.

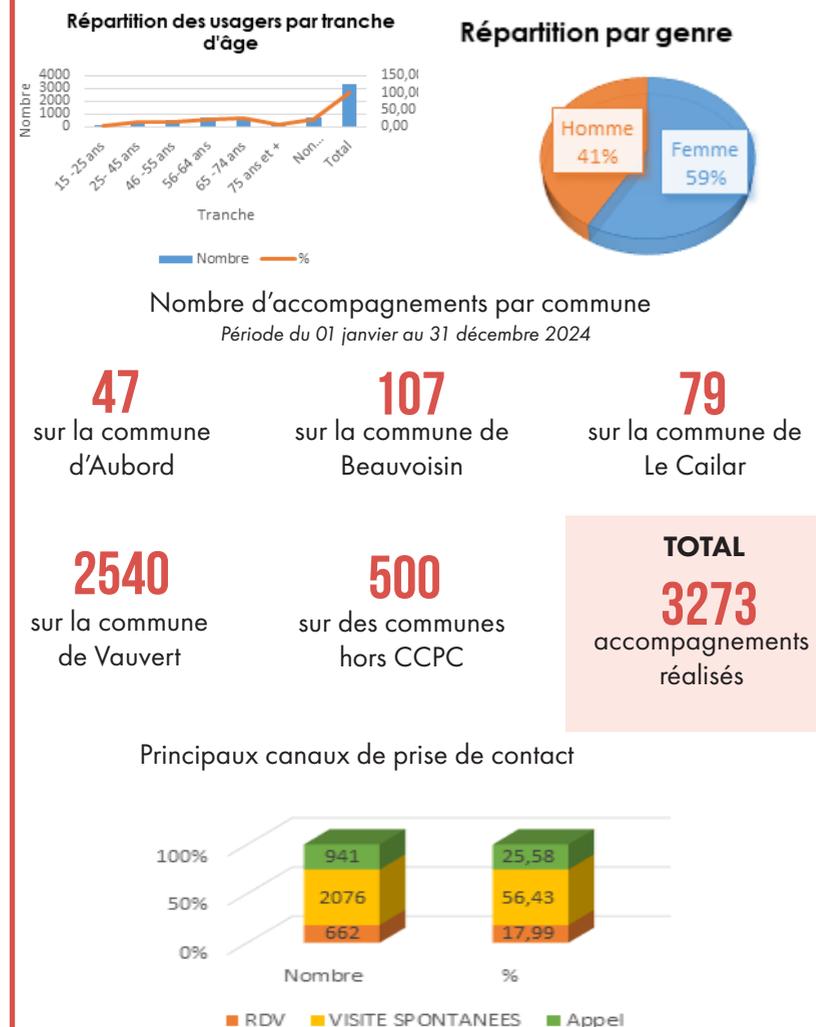


Intégration de l'ANAH et France renov au 1^{er} janvier 2024



Les opérateurs nationaux partenaires du dispositif France services

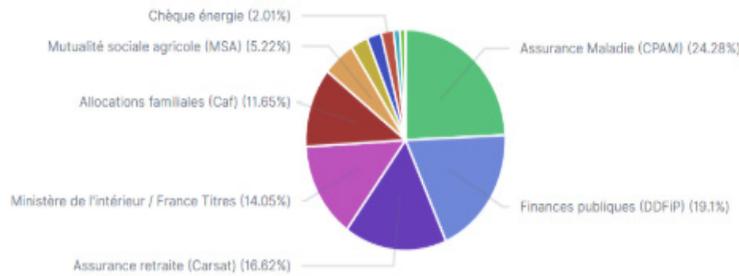
EN CHIFFRES :



Une majorité des usagers, 56.43%, se rendent directement en France services, de manière spontanée, afin de réaliser une démarche. 25.58% nous contactent par téléphone.



Répartition des accompagnements réalisés (thématique des opérateurs nationaux)



THÉMATIQUES LES PLUS TRAITÉES		
Top	Thématique	Partenaire
1	L'Assurance maladie	CPAM
2	Impôts	DGFIP
3	L'Assurance retraite	CARSAT
4	France Titres	ANTS
5	Allocations familiales	CAF

France services Petite Camargue est avant tout un service de proximité

- 50 % des demandeurs ont pu finaliser, avec les conseillers, leurs démarches en un seul accompagnement.
- 12 % d'entre eux devront revenir en France services pour un second rendez-vous (ANTS en panne, démarche en plusieurs temps type CARSAT, etc...),
- 12% ont été redirigés vers un partenaire et 24 % finaliseront leur dossier en autonomie (envoi en version dématérialisé de document).

LES ACTIONS ET ANIMATIONS FRANCE SERVICES PETITE CAMARGUE 2024

• Participation à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « lieu innovant, lieu accueillant »
 Lauréate de l'AMI lieux innovants lieux accueillants en octobre 2023, la CCPC bénéficie actuellement d'un accompagnement de la Banque des Territoires quant au design d'espace du futur Espace France services depuis début avril 2024. En parallèle une consultation a été lancée fin juin 2024 en vue de retenir un programmiste pour l'ensemble des travaux de réaménagement du bâtiment, sa mission a débuté à la rentrée 2024.

• Les Journées portes ouvertes du 7 au 18 octobre 2024
 Durant les journées nationales de portes ouvertes des France services, nous avons proposés des ateliers sur inscription.

- ◊ Un atelier individuel sur l'identité numérique en partenariat avec La Poste a permis aux participants de créer leur identité numérique sur leur smartphone.
- ◊ Un atelier Carsat, sous forme de webinaire, durant lequel les modalités de départ à la retraite ont été abordés, les usagers ont pu poser également leurs questions.

PERSPECTIVES 2025

- Extension de la zone industrielle de Vauvert : une réserve foncière va être mise en œuvre en vue d'étendre la zone industrielle, une étude sur les compensations environnementales à réaliser sera lancée.
- Réaménagement rue des Courlis – Super U Aimargues : les travaux de réaménagement de cette rue seront finalisés au 1er trimestre 2025,
- Clôture de la ZAC Pôle des Costières
- Mise à jour de la signalétique des zones d'activités : ZI et ZAC PDC
- Mise en place de « Ma boutique à l'essai » : ouverture d'un commerce
- Réalisation d'une étude de faisabilité de la Voie verte Aimargues – Vauvert.
- Accueil du Relais Petite Enfance intercommunautaire au sein de France services Petite Camargue

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

MISSIONS

Le service Tourisme pilote et anime les actions de développement touristique sur le territoire intercommunal, secteur économique important en Petite Camargue, notamment :

- Pilotage de projets d'aménagement et de développement touristique
- Accompagnement des projets touristiques partenariaux
- Gestion de l'Office de Tourisme : Information des visiteurs, promotion du territoire et animation du réseau des professionnels du tourisme
- Exploitation du port de Gallician sous concession de Voies Navigables de France
- Gestion et entretien du réseau local de balades et randonnées sous convention de partenariat avec le Département du Gard

MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- Port de plaisance : 1 agent portuaire à l'année et 1 agent portuaire saisonnier
- Office de Tourisme : 1 adjointe, 1 conseillère en séjour – chargée de mission, 2 conseillères en séjour

RÉTROSPECTIVE 2024

RÉSEAU LOCAL DE BALADES ET RANDONNÉES

- Entretien et maintenance du balisage et de la signalétique du réseau local de randonnée, modification d'itinéraires le nécessitant (sécurisation de parcours, actualisation des itinéraires le long de la ligne grande vitesse...),
- Lancement du projet « 1 chemin – 1 école » avec le Comité départemental de la Randonnée du Gard et l'école d'Aubord

AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE

- Poursuite de l'étude de faisabilité pour le développement d'une activité de vélorail en Petite Camargue
- Lancement d'une étude sur l'accueil des camping-cars et autres véhicules aménagés en Petite Camargue

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PARTENARIAUX

Chiffres Clés 2024

282 km d'itinéraires de balades et randonnées dont 117,2 sous gestion CCPC

2 GR : GR653 - Via Tolosana sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle et GR42 - Du Pilat à la Méditerranée)

1 PR : PR52 « D'un canal à l'autre »

« Un Chemin une école » : 2 classes (48 élèves) de CP-CE1 et de CE2 engagées dans le projet de création d'un itinéraire et d'un livret sur la commune d'Aubord.

Participation à l'étude de mise en tourisme du canal du Rhône à Sète pilotée par Voies Navigables de France

PERSPECTIVES 2025

RÉSEAU LOCAL DE BALADES ET RANDONNÉES

- Réédition partenariale du cartoguide de la collection départementale,
- Extension du réseau sur les communes d'Aubord, Le Cailar et Vauvert
- Installation d'une borne de comptage de fréquentation sur le GR653 Voie Tolosane sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle
- Poursuite de la mise en ligne de circuits de balades et randonnées sur le site internet et l'application départementaux « Rando Gard » et Outdoor Active. Mise en ligne sur l'application MaRando de la Fédération nationale de randonnée pédestre
- Reconduction du projet « 1 chemin – 1 école » avec le Comité départemental de la Randonnée du Gard et une autre école du territoire

AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE

- Projet de lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'une activité de vélorail
- Finalisation de l'étude sur l'accueil des camping-cars et autres véhicules aménagés en Petite Camargue

PORT DE PLAISANCE

Ce petit port fluvial est situé dans le hameau de Gallician, sur le canal du Rhône à Sète.

Il propose 38 places dont 7 réservées aux escales en été et aux hivernages en basse saison.

MISSIONS

- Le service Tourisme de la Communauté de communes gère le port fluvial de Gallician dans le cadre d'une concession des Voies Navigables de France qui se terminera au 31 décembre 2027.
- L'objectif est de développer le port et ses services au profit de l'attractivité touristique durable du territoire intercommunal.

EN CHIFFRES :

- **38 anneaux**
- **2079 nuitée en escales (+1.81%)**
- **59% des escales par des bateaux de location**
- **50% clientèle étrangère**
- **1282 demandes d'informations en capitainerie :**
- **60% pour les services aux cyclistes (label, accueil velo)**
- **20.4% pour les activités de pleine nature**
- **12.24% pour les commerces et services du hameau**



RÉTROSPECTIVE 2024

LA SAISON TOURISTIQUE

- Obtention du label Pavillon Bleu
- Poursuite du partenariat avec Voies Navigables de France pour l'accueil des péniches-hôtel.

ANIMATIONS - EVÉNEMENTS

- Organisation la fête du port de plaisance avec l'école intercommunale de musique le 25 mai 2024,
- Accueil d'une opération de sensibilisation de la campagne régionale Ecogestes « Fluvial » portée par le CPIE Bassin de Thau, coordinateur régional de l'action

AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

- Installation d'un composteur pour les plaisanciers avec le service intercommunal de gestion des déchets

ECHOUAGE DU BATEAU D'UN PARTICULIER

- Maintien des opérations de mise en sécurité et de traitement des pollutions liées à l'échouage du bateau d'un particulier,
- Poursuite des procédures auprès du propriétaire, des assureurs et de la Préfecture du Gard.

PARTENARIATS

- Participation à l'étude de mise en tourisme du canal du Rhône à Sète avec Voies Navigables de France, l'État, la Région Occitanie et le Département du Gard
- Poursuite du partenariat avec l'Union des Villes Portuaires : participation aux instances de gouvernance de l'association, à la commission Tourisme, à la journée juridique sur les statuts des ports de plaisance, au colloque Plaisance et Tourisme

PERSPECTIVES 2025

- Evacuation de l'épave
- Participation à la 2ème édition de Canal en Fête : organisation de la fête du port le samedi 24 mai 2025

MISSIONS

L'Office de Tourisme est un service public administratif de la Communauté de communes.

Ses missions, régies par le Code du tourisme, sont :

- L'accueil et l'information des visiteurs
- La diffusion des informations relatives à l'offre touristique du territoire
- La promotion de l'offre touristique en coordination avec les instances locales, départementales et régionales
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique touristique locale
- La participation à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local
- Le concours à la réalisation d'événements destinés à renforcer la notoriété de la Petite Camargue
- La tenue d'un observatoire de l'économie touristique locale

RÉTROSPECTIVE 2024

COMMUNICATION PROMOTION DU TERRITOIRE

- Editions 2024 :
 - ◇ Guide touristique : 3400 guides imprimés (version française : 3000 – version anglaise : 400), 436 brochures téléchargées,
 - ◇ Guide des hébergements : 430 guides imprimés (version française : 400 – version anglaise : 30), 395 brochures téléchargées,
 - ◇ Carte touristique : 16 000 cartes imprimées.
- Salons de tourisme :
 - ◇ Participation aux salons de tourisme grand public de Lyon (Salon du Randonneur), de Toulouse (Salon des activités de pleine nature Occ'ygène) et du Grau-du-Roi (Salon Nautique MedMax).
 - ◇ Participation à la bourse aux dépliants de Gard Tourisme pour diffuser nos brochures auprès des offices de tourisme, sites et acteurs touristiques participants, le 26 mars 2024.

- Promotion BtoB : Programmation et accueil de 12 tours opérateurs lors de l'opération nationale « Rendez-vous en France » venant d'Allemagne, Brésil, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Hongrie, Inde, Italie, Pologne et Roumanie, le 24 et 25 mars 2024.
- Participation aux mises à jour des cartes partenariales :
 - ◇ Carte de la ViaRhôna du Léman à la Méditerranée,
 - ◇ Cartoguide Des Costières à la Camargue gardoise
- Création d'une page sur Pinterest

PROMOTION MÉDIAS

- Accueils Presse :
 - ◇ Accueil journaliste du magazine « Femme Actuelle » pour un article sur les activités autour du canal du Rhône à Sète et sur l'histoire du canal, le 26 mars 2024.
 - ◇ Accueil journaliste du magazine « Balades Magazine » pour un article sur le Gard à vélo, paru en janvier – février 2025.
- Achats d'encarts presse :
 - ◇ Magazine « Hello New Place », édition n°8 de mars-avril 2024,
 - ◇ Journal des plages : éditions du 06 juillet, du 20 juillet et du 03 août 2024,
 - ◇ Magazine « Marie Claire Sud », édition Sud n°862 de juillet 2024.
- Partenariats Radio :
 - ◇ Emission « Bienvenue chez vous » de France Bleu Gard Lozère une fois par mois à compter de février 2024 : proposition de 3 partenaires de l'OT par émission (producteurs locaux, restaurateurs, prestataires d'activité de loisirs et découverte...) pour présenter leur offre de découverte, et présentation des événements et manifestations régulièrement, total 17 passages.
 - ◇ Radio Système : Promotion hebdomadaire des événements du territoire, diffusion quotidienne des « bons plans » et « idées sorties » toutes les 15 minutes en juillet et août et flash d'animations exceptionnels tout au long de l'année.
- 3 mises en relation vers nos partenaires pour :
 - ◇ Edition d'un livre « les plus belles balades sur l'eau » aux éditions Larousse ;
 - ◇ Emission « les animaux de la 8 » sur la Camargue insolite, diffusée le 08 septembre
 - ◇ Emission « In Situ » de Radio Campus Montpellier sur la Camargue, diffusée le 13 et 15 décembre 2024.

COORDINATION, ACCOMPAGNEMENT ET ANIMATION DU RÉSEAU DES PROFESSIONNELS DU TOURISME PARTENAIRES DE L'OT

- Mise à jour des guides à l'attention des professionnels : Guide du partenaire, Taxe de séjour, Porteurs de projet Chambre d'hôte, Porteurs de projet Meublés de Tourisme
- Accompagnement aux labels, classements et marques de qualité : Chambres d'hôte Référence, CléVacances, Gîtes de France, Classement Atout France, Accueil Vélo, Vignobles et Découverte Vidourle Camargue et Vignobles et Découverte Costières de Nîmes, Café de Pays
- Mise à disposition d'outils : Planning estival partagé des disponibilités des gîtes et meublés, Portal de gestion de la taxe de séjour, Observatoire touristique
- Proposition d'EducoTours pour mieux connaître l'offre du territoire et pouvoir la proposer à ses clients
- Diffusion et partage de l'information à destination des pros via le Groupe Facebook, l'espace Pro du site internet et les Newsletters Pros : actualités du réseau, de l'office de tourisme, du secteur du tourisme, des labels,...
- Organisation du Lancement de saison, le 04 avril 2024
- Organisation du 1er forum des partenaires, le 15 octobre 2024
- Organisation de l'auberge espagnole de Noël, le 19 décembre 2024.

MOBILISATION PARTENARIALE

- Avec la Mairie de Vauvert pour le dispositif « Petites Villes de demain » et pour le dossier d'obtention du label « Commune Halte de Compostelle ». Organisation d'une visite de Vauvert lors de l'accueil des nouveaux Vauverdois, le 27 avril 2024
- Avec le PETR Vidourle Camargue pour le label « Vignobles et Découvertes » et le dossier de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »
- Avec Gard Tourisme pour le déploiement des labels « Accueil vélo » et « Vignobles et Découvertes, destinations gardoises » en Petite Camargue et pour le développement de l'application « Rando Gard »
- Avec le Comité Régional du Tourisme pour promouvoir les villes de Vauvert et Le Cailar dans l'opération « Occitanie Rail Tour »

ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS

- Challenge Mai à vélo

OBSERVATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

- Déploiement des outils d'observation du territoire : collecte des données et analyse
- Rédaction de bilans de fréquentation téléchargeables sur l'Espace Pro du site internet de l'Office de Tourisme
- Présentation du bilan touristique de la saison aux socioprofessionnels du tourisme partenaires, lors du forum des partenaires le 15 octobre 2024.
- Création de fiches pratiques sur l'accueil de la clientèle étrangère en Allemande, Espagnole, Belge et Suisse, téléchargeables sur l'espace Pro du site internet de l'Office

EN CHIFFRES :

Chiffres Clés 2024 Le tourisme en Petite Camargue	Chiffres Clés 2024 de l'Office de Tourisme
<ul style="list-style-type: none"> ☑ 2 937 lits touristiques répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> Aimargues : 979 lits – 33,3 % Aubord : 46 lits – 1,6 % Beauvoisin : 174 lits – 5,9 % Le Cailar : 196 lits – 6,7 % Vauvert : 1542 lits – 52,5 % ☑ 689 447 nuitées (-6,2% par rapport à 2023) dont 75% par la clientèle française et 25% par la clientèle étrangère Top 3 de la clientèle étrangère : Allemagne (10,0%) - Espagne (9,9%) – Suisse (7,9%) 90% des séjours durent 3 nuits ou moins ☑ 3 569 262 visites à la journée (-0,2% par rapport à 2023) dont 90% par la clientèle française et 10% par la clientèle étrangère Top 3 : Espagne (12,7%) - Allemagne (11,8%) – Suisse (7,6%) 	<ul style="list-style-type: none"> 163 915 visiteurs actifs sur le site internet (+25,2%) 279 424 pages vues (+33,2%) 4816 brochures téléchargées 8 621 abonnés sur les réseaux sociaux + 29,7% sur Facebook, + 6,3 % sur Instagram 3 899 visiteurs renseignés à l'OT 82,7% de clientèle française dont 43,7% d'Occitanie 107 partenaires adhérents de l'OT pour 158 prestations touristiques proposées 101 accompagnements des porteurs de projets : 9 visites de labélisation CléVacances, Gîtes de France, Classement Atout France, Marque Chambres d'Hôtes Référence, Café de Pays 87 rendez-vous conseil (activités, hébergements, taxe de séjour) 5 visites de nouveaux partenaires

PERSPECTIVES 2025

Des actions spécifiques seront lancées :

- Sur la stratégie média de l'OT
- Pour la refonte du site internet
- Pour permettre l'accès des communes à l'outil FluxVision Tourisme afin d'observation de la fréquentation des événements municipaux
- Participation à l'enquête régionale pour l'étude de la clientèle touristique
- Challenge intercommunal Mai à vélo sur Géovélo



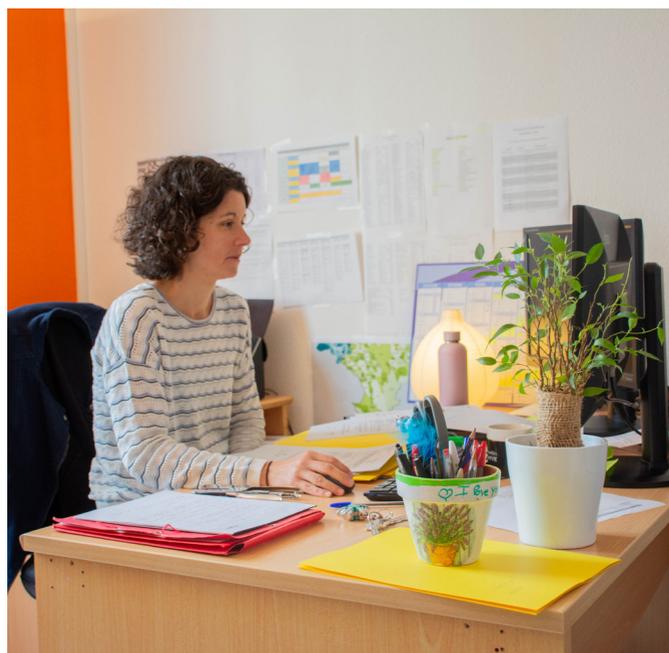
Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

S²LOW

ID : 030-243000593-20250625-D_2025_06_60-DE





PÔLE COHÉSION SOCIALE, TERRITOIRE, TRANSITION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PARTIE 1

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 030-243000593-20250625-D_2025_06_60-DE



MISSIONS

- L'école intercommunale de musique de Petite Camargue a pour mission principale l'enseignement artistique, notamment dans les domaines de la musique et du spectacle vivant.
- Elle s'inscrit dans un projet global à la fois artistique, culturel, pédagogique et territorial.
- Sa mission particulière consiste à accueillir les enfants, adolescents et adultes souhaitant s'engager dans un parcours de formation musicale.
- L'encadrement des parcours de formation est articulé avec la saison artistique et culturelle portée par l'école, contribuant à l'offre culturelle de la Communauté de communes de Petite Camargue.
- Dans le cadre de la diffusion des spectacles, l'école développe des partenariats éducatifs avec les acteurs du territoire, en direction de publics spécifiques (publics empêchés, démarches interdisciplinaires, etc.).
- En lien avec l'Éducation nationale, des projets sont mis en place à destination du public scolaire, tels que des parcours d'enseignement annuels comme le dispositif « Orchestre à l'école ».

MOYENS HUMAINS

- 1 Directeur d'établissement
- 1 Assistante administrative
- 1 Régisseur / Enseignant
- 1 Gardien
- 7 Enseignants Titulaires Assistants territorial d'enseignement artistique
- 9 Enseignants contractuels recrutés au grade d'assistant
- 6 Enseignants adjoints territoriaux d'animation

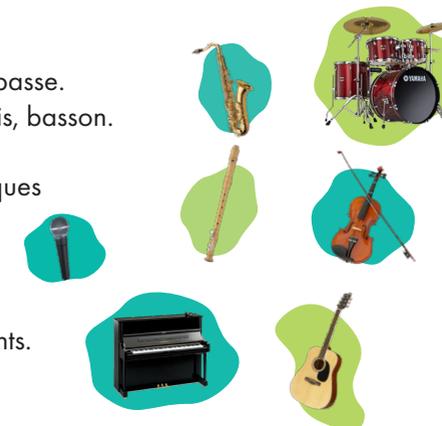


DISCIPLINES INSTRUMENTALES PROPOSÉES

L'École de Musique de Petite Camargue propose un large éventail d'instruments, couvrant à la fois les instruments classiques et certains instruments moins courants dans les écoles de musique de ce type :

Instruments classiques :

- Cordes : Violon, alto, violoncelle, contrebasse.
- Bois : Flûte traversière, clarinette, hautbois, basson.
- Cuivres : Trompette, cor, trombone, tuba.
- Percussions : Batterie, percussions classiques
- Claviers : Piano, clavecin.



Instruments moins courants :

- Guitare classique et jazz.
- Ensemble de percussions adultes et enfants.
- Ensemble de violoncelles.
- Orchestre d'anches.

• Chorales et ensembles vocaux : Plusieurs chorales sont disponibles, adaptées à différents groupes d'âge (enfants, adolescents, adultes), et couvrant divers répertoires (classique, variété, gospel).

• Orchestres et ensembles instrumentaux : Les élèves peuvent participer à divers orchestres (symphonique, d'harmonie, à l'école) et ensembles spécifiques (cuivres, guitares, percussions).



ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 030-243000593-20250625-D_2025_06_60-DE

RÉTROSPECTIVE 2024

MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EDM AVEC SUPPORT EN LIGNE

En 2024, l'école de musique a implémenté une plateforme numérique connectée au portail internet de la collectivité, modernisant la gestion, les relations publiques et l'accompagnement des parcours d'études. Cette innovation facilite la dématérialisation des inscriptions et des paiements, avec 80 % des paiements effectués par virement bancaire, et le paiement par prélèvement prévu pour la rentrée 2025.

RÉORGANISATION DU SERVICE EN 2024

Une assistante administrative a été recrutée pour coordonner les missions administratives. Le régisseur a vu son rôle renforcé dans le suivi artistique et la gestion du matériel. Le responsable de la sécurité apporte un soutien technique et administratif. Cette réorganisation améliore l'accueil du public et la gestion des présences, avec une ouverture de 9h à 21h30.

GESTION ET INVENTAIRE DU PARC INSTRUMENTAL ET MATÉRIEL

L'équipe permanente et les professeurs gèrent l'entretien et la mise à disposition du parc instrumental. Un inventaire complet a été réalisé en 2024, avec un entretien prévu jusqu'en 2025. Ce parc contribue aux ressources offertes par la collectivité.

SAISON ARTISTIQUE

Le secrétariat des études oriente chaque élève vers un parcours personnalisé, offrant une formation pluraliste dans divers domaines musicaux. Ce parcours sert de support à l'évaluation et à la personnalisation de l'enseignement, central dans le projet pédagogique.

Une professeure titulaire a été nommée pour adapter les parcours pédagogiques et proposer un suivi personnalisé aux professeurs et familles, prenant en compte les contraintes spécifiques des élèves. Référente Handicap, elle coordonne les partenariats avec des structures spécialisées et peut être sollicitée par les familles.

Un partenariat a été initié avec l'Hôpital de jour de Vauvert, accueillant certains résidents à l'école de musique.

SAISON ARTISTIQUE

- La saison artistique 2023-2024 a atteint les objectifs fixés : professionnalisation des spectacles, programmation annuelle, optimisation des ressources et diversification des événements (auditions, concerts, spectacles, matinées musicales).
- Les partenariats avec les villes et acteurs culturels, ainsi que la structuration de la régie technique de l'école de musique (EDM), ont permis la réalisation d'événements ambitieux sur les plans artistique, pédagogique et professionnel, tout en réalisant des économies d'échelle.
- Le calendrier annuel de la saison culturelle structure le parcours des élèves, intégrant les enjeux pédagogiques aux productions artistiques.
- Des événements marquants incluent le concert en Candlelight au parc de l'Espérian avec la ville de Vauvert, impliquant élèves, orchestre, chœur et solistes, et un événement de musiques actuelles lors de la Fête du Port à Gallician, reconduit au festival Jazz de Vauvert.
- Les matinées musicales, avec des artistes professionnels, sont très appréciées. Des rencontres publiques, conférences et ateliers sensibilisent élèves et public aux esthétiques et instruments présentés.
- L'EDM a également organisé des événements fédérateurs comme le Concert de Noël, la fête de l'école en mai et la fête de la musique, mettant en avant orchestres et chorales d'enfants et d'adultes. L'Orchestre éphémère, l'Orchestre benjamin, l'Harmonie junior et l'Orchestre à l'école ont particulièrement marqué le public en 2024.



PERSPECTIVES 2025

ÉVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE ET PARCOURS PÉDAGOGIQUES

La grille tarifaire évoluera à la rentrée 2025/2026 pour réunir les parcours Cycle 1 et Cycle 2 sur une même ligne tarifaire, facilitant l'accès au cursus global de l'école. Ces parcours, personnalisés et orientés vers l'autonomie, incluent des pratiques collectives, créatives et esthétiques, favorisant l'ouverture à de nouveaux publics et préparant les élèves au 3e cycle des conservatoires.

Un projet de valorisation de la musique de chambre, initié en 2025, se déploiera jusqu'en juin, développant les pratiques collectives et l'accompagnement des élèves et adultes.

L'ÉCOLE COMME LIEU DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE

Pour la saison 2024/2025, des actions culturelles renforceront la présence artistique à l'école, approfondissant les partenariats et coopérations avec d'autres établissements artistiques et collectifs locaux.

COLLABORATIONS AVEC LE SECTEUR SCOLAIRE

L'école, en partenariat avec l'Éducation nationale, développe des actions d'éducation artistique, notamment l'Orchestre à l'école avec l'école Libération de Vauvert. De nouvelles classes orchestre et interventions scolaires sont prévues, comme un projet de création à l'école primaire de Beauvoisin en 2025.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET PROJET D'ÉTABLISSEMENT

En 2025, un Conseil d'établissement réunira les partenaires et représentants de l'école pour évaluer les activités et définir l'avenir de l'école. Une concertation globale débitera en mars 2025 pour élaborer le projet d'établissement, définissant les axes de développement futurs à travers consultations, groupes de travail et tables rondes.

École intercommunale de Musique de Petite Camargue

CONFÉRENCE SPECTACLE AVEC LE QUATUOR "MONONOKE"

Présentation du projet Miyazaki

Vendredi 22 novembre 2024 à 19h à l'auditorium de l'École de Musique

Avant-première de la saison Miyazaki

Le Quatuor Mononoké vous présente l'œuvre musicale de Joe Hisaishi

Conférence-spectacle animée par l'École Intercommunale de Musique de Petite Camargue

JS. Taillefer : Piano
 D. Fontcouberte : Violon
 C. Dussaud : Violoncelle
 A. Bouverot : Chant

>> Entrée Libre <<

École intercommunale de musique de Petite Camargue
 440 Rue Louise Désir, 30600 Vauvert
 04 66 88 87 40 | secretariat.ecoledemusique@cc-petitecamargue.fr

COMMISSION DES COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

MISSIONS

- Direction, pilotage et coordination technique des projets et chantiers,
- Assurer la gestion optimale et durable des infrastructures et des ressources de la collectivité.
- Mise en œuvre des orientations stratégiques, entretien, maintien et gestion du patrimoine bâti de la collectivité composé de 33 locaux pour une superficie totale de 10266 m² et non bâti : terrains, zones industrielles, voiries (73 kilo- mètres) et ses accessoires (fossés, talus, petits ouvrages d'art, éclairage public), d'espaces verts et d'espaces publics, parcours sportifs, installation terminale embranchée,
- Pilotage de la Commission voirie,
- Pilotage de la maîtrise d'œuvre externalisée,
- Gestion des contrats de contrôle réglementaire (électricité, gaz, extincteurs, sécurité incendie) et maintenance (chaufferies climatisation) des bâtiments,
- Pilotage des interventions externalisées en lien avec les partenaires institutionnels, les concessionnaires, les utilisateurs, les usagers, les services internes,
- Faire bénéficier de son expertise les élus, responsables de service et coordinateurs de projet de la collectivité,
- Aide et support technique aux différents services. Présence aux réunions de chantier des opérations de construction et d'aménagement,
- Relation avec les élus, les usagers, les concessionnaires, et différents services de la collectivité et de ses communes,
- Entretien et gestion du parc de véhicules,
- Mise en conformité des installations électriques des bâtiments,
- Gestion des barrières taurines et anti-intrusion,
- Maintenance des parcours sportifs sur les 5 communes,
- Assistance et suivi sur les missions d'entretien, d'exploitation des ouvrages de protection contre les inondations.
- Collaboration sur les études techniques des systèmes d'endiguement avec l'EPTB Vistre Vistrenque
- Enregistrement et suivi des DT/DICT en tant que responsable de projet et exploitant de réseaux

RÉTROSPECTIVE 2024

- Recensement d'une partie du patrimoine de la CCPC, des contrats et conventions existants en vue d'intégration dans logiciel de gestion,
- Mise à jour des conventions de mise à disposition des bâtiments avec la mairie de Vauvert,
- Appui au service juridique pour contentieux et accidents,
- Débroussaillage (OLD) parcelles CCPC EPHAD Beauvoisin,
- Travaux investissement sur voiries communautaires et ses dépendances,
- Mise en accessibilité des bâtiments communautaires (exécution de l'Ad'Ap),
- Entretien ITE (installation Terminale Embranchée),
- Suivi des travaux d'entretien des systèmes d'endiguement sur Le Cailar et à Gallician,
- Contrôle et entretien des bassins de rétention sur Vauvert et Aubord,
- Validation marchés et suivi travaux aire de lavage Aubord,
- Relance différents lots et suivi travaux nouvelle cuisine centrale intercommunale,
- Déménagements, réorganisation de certains services : travaux préparatoires des locaux, déménagement et mise en place des meubles et du matériel,
- Réunion Conseil Syndical copropriété « le Valvert » et « la Salicorne »,
- Tranche deux de la ZAC Côté Soleil à Vauvert,
- Travail sur les obligations légales de débroussaillage (OLD),
- Entretien des espaces verts des zones industrielles en régie,
- Création cantine école Pompidou à Vauvert en bâtiments modulaires,
- Réaménagement des cantines à Montcalm et Coudoyer à Vauvert,
- Réparation bac à graisse à la restauration d'Aimargues,
- Reprise carrelage restauration de Vauvert,
- Entretien et travaux de maintenance de la halte nautique et du port (petites réparations, espaces verts),
- Entretien et maintenance de l'Office de Tourisme (petites réparations, espaces verts),
- Travaux de maintenance et d'entretien au bâtiment du service Environnement, entretien des espaces verts,
- Travaux de maintenance et d'entretien courant - ZI de Vauvert – Zac Pôle des Costières (Vauvert) - ZAC Côté Soleil (Vauvert) – ZA d'Aubord - ZI La Peyre (Aimargues),
- Maison de la Justice et du Droit : divers petits travaux de maintenance,
- 4 déchèteries : entretien des espaces verts, réparations suite vandalisme,

- Restaurants scolaires : travaux de maintenance et d'entretien sur l'ensemble des cantines, entretien des espaces verts à la cuisine centrale ainsi que les cantines d'Airargues et Le Cailar,
- Véhicules professionnels : Entretien, maintenance et suivi des réparations parc auto de la CCPC.
- École intercommunale de musique : travaux d'entretien et de maintenance, entretien des espaces verts,
- Poste de police intercommunale : travaux de maintenance,
- Siège communautaire : maintenance générale du bâtiment,
- Préparation et mise en place d'inaugurations et diverses manifestations protocolaires,
- Logistique mobilière (conseils, cérémonies, réunions),
- Formation et appropriation logiciel OPEN GST pour gestion du patrimoine, parc auto, fluides, interventions et réservations,
- Entretien des parcours sportifs sur les 5 communes,
- Entretien et travaux de voiries en régie sur 73 kms répertoriés : chemins tout venant, enrobés à froid, élagage.
- Inscription et intégration des réseaux sensibles (digues) sur le site INERIS.

EN CHIFFRES :

Estimation du temps de travail par secteur

VOIRIE

9%

BÂTIMENTS

25%

ESPACES VERTS

20%

PORT

5%

RESTAURATION SCOLAIRE

10%

DIVERS

8%

(aménagement, déménagement, soudures, fabrication, montage, entretien des véhicules)

ADMINISTRATION DU SERVICE

15%

SOUTIEN AUX SERVICES CCPC

8%



MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Assistante administrative
- 1 Chef d'équipe
- 4 Agents techniques

PERSPECTIVES 2025

- Relance de plusieurs marchés (Maîtrise d'œuvre, balayage mécanisé des zones d'activités, entretien des climatizations, éclairage public, voirie)
- Recensement d'une partie du patrimoine de la CCPC, des contrats et conventions existants en vue d'intégration dans logiciel de gestion,
- Préparation des travaux d'entretien et suivi sur les systèmes d'endiguement sur Le Cailar et à Gallician,
- Travaux sur voiries communautaires et ses dépendances,
- Actualisation convention ITE (installation Terminale Embranchée),
- Reprise barrières aux normes SNCF dans la Z.I. Vauvert,
- Contrôle et entretien des bassins de rétention sur Vauvert et Aubord,
- Réception travaux aire de lavage Aubord,
- Suivi travaux nouvelle cuisine centrale intercommunale, pose de la première pierre,
- Déménagements, réorganisation de certains services : travaux préparatoires des locaux, déménagement et mise en place des meubles et du matériel,
- Pilotage de l'étude de solidité des bâtiments Maison Locale Jeune et France Travail à Vauvert,
- Véhicules professionnels : achat d'une nacelle et d'un utilitaire pour benne Empirol, d'un compacteur, d'un tracteur épaveuse,
- Etude et travaux sur la rénovation énergétique du siège,
- Finalisation étude rénovation des bâtiments du 706 av ampère et pôle ADT,
- Aménagement douche dans locaux actuels police municipal,
- Aménagement du « Tourne à gauche » rue des Courlis à Airargues pour accéder au supermarché « SUPER U »,
- Aménagement pièce pour agrandissement cantine Roujeon à Vauvert,
- Enlèvement épave au port de Gallician,
- Inscription et intégration des réseaux sensibles (éclairage public) sur le site INERIS.

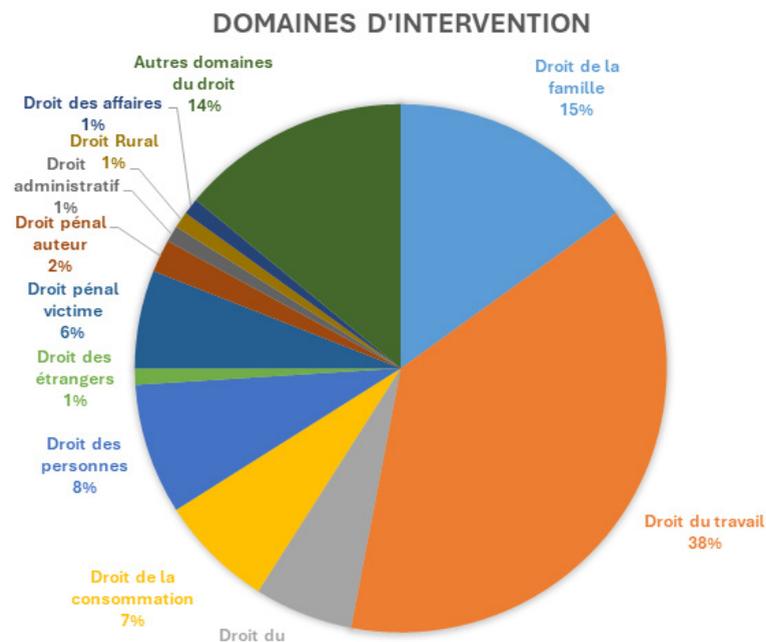
MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

MISSIONS

La Maison de la Justice et du Droit de Vauvert offre à tous les habitants, et notamment aux habitants de la Communauté de Communes de Petite Camargue, un accueil permanent, gratuit et confidentiel participant ainsi à un meilleur accès au droit dans le département.

La Maison de la Justice et du Droit de Vauvert assure une présence judiciaire de proximité pour tous et concourt à la prévention de la délinquance, l'aide aux victimes et à l'accès au droit. Elle accueille les administrés sans rendez-vous du Lundi au Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et est joignable par téléphone au 04.66.88.88.40 et par mail mjd-vauvert@justice.fr.

Pour répondre aux besoins de chacun, des permanences gratuites et uniquement sur rendez- sont assurées par différents intervenants (prise de rendez-vous par téléphone, par mail ou en se rendant à la Maison de la Justice et du Droit).



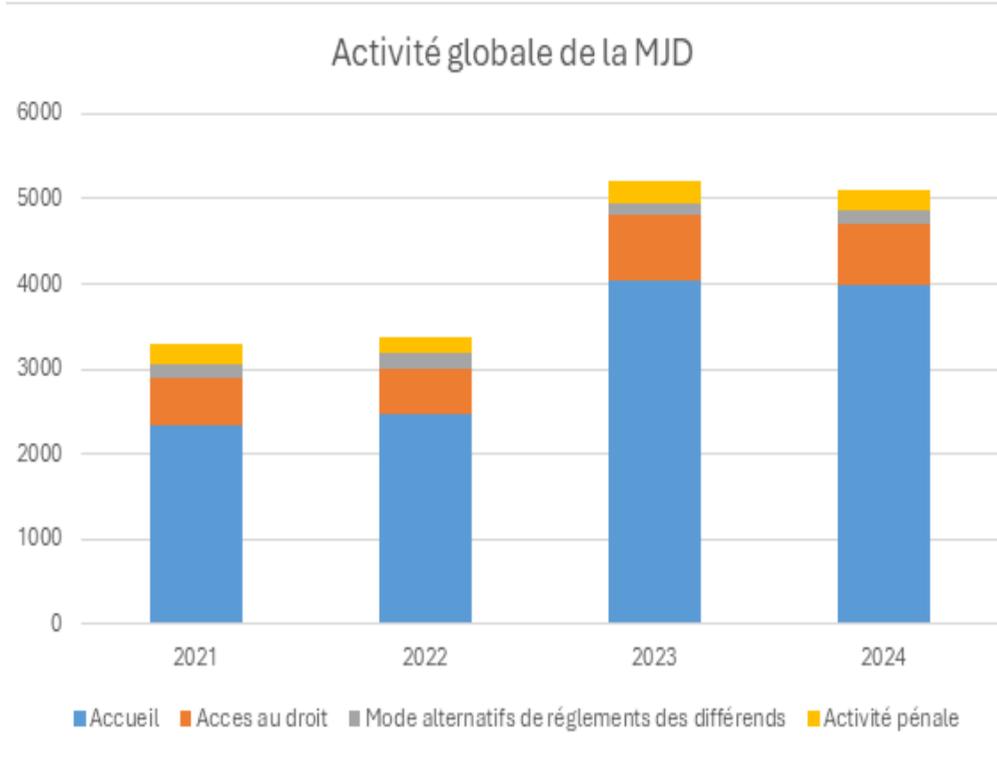
INTERVENANTS

- Avocats : consultations juridiques de 20 minutes dans tous les domaines ainsi que des permanences spécifiques en droit du travail et en droit de l'enfant.
- A.D.I.L : (Association Départementale d'Information sur le Logement) Information juridique, financière et fiscale sur les questions relatives au droit du logement.
- C.I.D.F.F : (Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille) accueil, écoute et information se rapportant au droit de la famille et violences intrafamiliales
- A.G.A.V.I.P : (Association Gardoise d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales) A pour mission l'orientation et l'assistance des victimes dans leurs démarches et assurer la réparation de leur préjudice
- Association LÉO LAGRANGE : juriste traitant des demandes de personnes touchées par des difficultés financières ponctuelles jusqu'au plan de surendettement.
- Délégué du Défenseur des droits : Il favorise le règlement amiable entre un citoyen et une administration ou un organisme chargé d'une mission de service public (litige CAF, PV, caisse de retraite...).
- Conciliateur de Justice : Il aide à résoudre vos litiges du quotidien (consommation, voisinage) en favorisant un règlement amiable.
- Les Délégués du Procureur de la République : nommé par le Procureur pour mettre en œuvre à sa place certaines mesures alternatives aux poursuites tant auprès des majeurs que des mineurs. Mesures qui permettent de sanctionner l'auteur des faits rapidement et à proximité de son domicile tout en permettant la réparation des dommages qu'ils ont causés.
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) Assure le suivi des personnes condamnées au niveau du respect de leurs obligations imposées par le magistrat lors de leurs condamnations.

MOYENS HUMAINS

- 1 Greffier détaché du Tribunal Judiciaire de Nîmes
- 1 Adjoint administratif mis à disposition par la CCPC

EN CHIFFRES :



RÉTROSPECTIVE 2024

- Arrivée d'une nouvelle greffière en mars 2024, Marine PELAQUIE,
- Nouvelles actions partenariales et de communication (collèges, associations, CAF, UTA-SI...) pour continuer à se faire connaître au sein du ressort de la MJD et être bien identifiée par les habitants,
- Réflexion sur les permanences proposées avec de nouveaux intervenants ou nouvelles permanences avec les partenaires actuels,

PERSPECTIVES 2025

- En remplacement de Stéphanie FAUCON, arrivé d'un nouvel agent d'accueil mis à disposition par la Communauté de communes de Petite Camargue en la personne de Kahina ABBAOUI,
- Mise en place de deux nouvelles permanences. Il s'agit de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) et du délégué du préfet.
- Mise en place de nouveaux partenariats notamment avec l'éducation nationale.
- Changement de greffier en septembre 2025

RESTAURATION SCOLAIRE

MISSIONS

La Communauté de communes de Petite Camargue assure au titre de ses compétences statutaires, et ce, depuis sa création au 20 novembre 2001, la gestion de la restauration scolaire.

Cette compétence recouvre :

- La production des repas en « liaison chaude » grâce à une cuisine centrale localisée à Vauvert et une cuisine annexe située à Aimargues.
- L'accueil des enfants dans les 14 restaurants scolaires mis à disposition par les communes, l'entretien des réfectoires, l'équipement en matériel et mobilier.
- L'animation pendant la pause méridienne : ateliers de création, sportifs, jeux de sociétés, jeux collectifs.
- Le partage de notre PAT (Projet Alimentaire Territorial) avec nos 19 producteurs locaux (viande bovine, ovine et porcine, produits laitiers, œufs, céréales, huile, pain, fruits et légumes) sur nos cinq communes de la Communauté et alentours.

MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service cuisine centrale
- 1 responsable approvisionnement/qualité
- 1 chef de production
- 1 agent administratif
- 1 agent technique
- 1 magasinier/livreur
- 1 agent technique/livreur
- 7 agents de production
- 1 Responsable de service temps méridien
- 1 adjointe gestion du personnel
- 3 agents administratifs
- 32 agents de service
- 124 agents d'animation

EN CHIFFRES :

225 113

repas servis
en 2024

1 512

repas produits
en moyenne
par jour

Le service est constitué d'une cuisine centrale
et d'une cuisine annexe qui fournissent 14
restaurants



Site web
CCPC

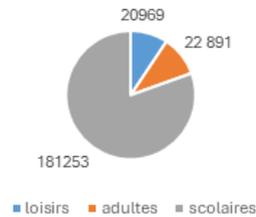


Chaîne Youtube
CCPC

RÉTROSPECTIVE 2024

- Participation à la semaine de l'Europe avec des ateliers dans les restaurants élémentaires,
- Intervention de Terrattitude avec des animations autour du vivants (les graines, les insectes, à la découverte des 5 sens)
- Création de potagers pédagogiques sur certains restaurants scolaires
- Participation à la semaine du goût avec le thème des fromages de France dans les assiettes de nos restaurants, et des animations autour de la création d'un menu équilibré qui sera proposé dans les restaurants
- Participation à la semaine de réduction des déchets avec l'intervention du service environnement pour former les agents mais aussi déployer des animations auprès des enfants sur le tri sélectif
- Mise en place des challenges anti-gaspillage avec pour récompense une remise de diplôme et un dessert surprise pour le restaurant gagnant
- Réalisation d'enquêtes de satisfactions quotidienne menées auprès des enfants
- Déploiement de composteurs pédagogiques dans presque tous nos restaurants scolaires
- Inscription de certains de nos animateurs et référents en formation Bafa
- Prise de fonction de référentes animations dans tous nos restaurants scolaires pour coordonner les équipes et les actions menées pendant le temps méridien.
- Réalisation de vidéos courtes de présentation des certains de nos fournisseurs de proximité et de vidéos courtes de recettes intégrant leur production dont vous pourrez visionner le résultat sur notre site web ou notre chaîne Youtube en flashant ces deux QR codes
- Une image contenant texte, motif, blanc, Police
- Le contenu généré par l'IA peut être incorrect., Image
- De nouveaux marchés ont été lancés (AO produits d'entretien attribution 06/2024, AO location de fourgons de livraisons attribution 11/2024, AO fournitures de denrées alimentaires lancement 12/2024)
- La mise à jour du PMS de la cuisine associée à une série de travaux de rénovation a permis de prolonger l'agrément de cette dernière en attendant la mise en service de la future cuisine centrale (+47 000€ttc)
- Durant l'été, des travaux importants ont permis de transformer les 2 restaurants éphémères de Vauvert (Pompidou et Coudoyer) en restaurants satellites définitifs (+63 000€ttc), l'office du restaurant scolaire de Montcalm a été entièrement rénovée (+15 800€ttc)

typologie repas produits



répartition journalière de la production en période scolaire



FREQUENTATION

La fréquentation est plus importante dans les écoles maternelles : 67% par rapport aux écoles élémentaires 56%, avec de grandes disparités sociologiques allant de 76% à Montcalm et Aubord maternelle à 35% à Jean Macé/ libération ou 47% à Coudoyer (écoles situées dans le quartier d'habitat social de Vauvert).

- Aimargues maternelle 71%
- Aimargues élémentaire 63%
- Beauvoisin maternelle 72%
- Beauvoisin élémentaire 62%
- Aubord maternelle 76%
- Aubord élémentaire 67%
- Le cailar maternelle 68%
- Le cailar élémentaire 61%
- Gallician (maternelle et élémentaire) 67%
- Abauzit maternelle 68%
- Roujeon élémentaire 57%
- Montcalm (maternelle et élémentaire) 76%
- Pompidou 51%
- Coudoyer 47%
- Jean Macé/ libération 35%

QUELQUES INDICATEURS

Part alimentaire par repas 2024 : 2.88€ttc soit 648 903€ttc sur l'année

- EGALIM : 44.6% (objectif de la loi 50%)
- BIO : 27.98% (objectif de la loi 20%)
- VIANDES & POISSONS filières labélisées : 67.3% (objectif de la loi 60%)

PERSPECTIVES 2025

- Un des grands projets de la collectivité est la construction de la cuisine centrale, dont le futur marché vient d'être relancé. L'objectif étant une livraison de l'ouvrage début 2026. Le chantier a repris début décembre 2024 et s'étalera sur 11 mois. Ce chantier est un projet résolument ambitieux, innovant et évolutif, à destination du plus grand nombre, visant à confectionner des repas de qualité en liaison chaude. Ce mode de distribution longtemps marginal revient en force aujourd'hui au niveau national et montre que notre collectivité était déjà inscrite depuis longtemps dans une démarche exemplaire et respectueuse de l'environnement.

- Dans la perspective de cet équipement haut de gamme et high-tech, nous allons acquérir un logiciel de gestion de la production et de la traçabilité afin de moderniser nos pratiques professionnelles en la matière. (Logiciel NONA).
- Renforcement de nos équipes de production pour plus de fait maison et plus d'économie sur les achats de matières premières
- Plusieurs formations pour nos personnels de cuisine en matière d'hygiène et de sécurité et de techniques culinaires.
- Agrandissement du réfectoire du restaurant scolaire de l'école Roujeon (+40m²), grâce à la mise à disposition d'une salle supplémentaire équipée à neuf pouvant accueillir une quarantaine d'enfant.
- Mise à disposition d'un réfectoire de 170m² et de son office de 90m² sur la future salle multi-activité de Beauvoisin, l'ensemble sera équipé de mobilier neuf.
- Des animations sont en cours avec les composteurs et les potagers pédagogiques pour une sensibilisation au vivant et à la terre, en complément des animations des animations Terrattitude « De la graine à l'assiette » avec Madame Amandine TOULZA.
- Accentuer le travail sur les semaines à thème en lien avec l'animation (semaine du goût, semaine de l'Europe, semaine latine, gastronomie du monde entier...). Préparation d'un calendrier pour l'année scolaire 2025-2026.
- Développer les actions sur la propreté, le tri et la prévention des déchets afin de permettre aux enfants d'être sensibilisés à ces enjeux de manière ludique. Impliquer les enfants et le personnel dans un projet commun sur la gestion des déchets à portée éducative et environnementale.
- Inscrire l'éducation alimentaire au cœur de notre projet : Faire du repas un temps calme et convivial ; Un bilan quotidien de satisfaction des enfants animé sous forme ludique ; Apprendre à concevoir un menu équilibré et pouvoir le déguster dans son restaurant scolaire.
- Développer les activités physiques, sportives, manuelles et également impliquer les enfants dans la proposition et conception des animations.
- Permettre aux agents référents d'évoluer et de proposer des contrats plus attractifs, en augmentant légèrement le nombre d'heures permettant par la même occasion d'avoir des temps de préparation par équipe afin d'améliorer la qualité de notre travail.
- Maintenir les deux réunions de coordination par période avec les référents d'animations (vacances à vacances) pour les accompagner dans leur fonction et permettre de faire des retours d'expériences, préparer les projets de la période suivante, suivre ceux de la période en cours et répondre aux différentes problématiques.
- Une réunion d'équipe par période (de vacances à vacances) et par restaurant ont été mises en place cette année afin d'écouter les besoins des agents et de continuer à améliorer notre qualité de service et une volonté accrue d'innovation (téléphonie mobile, futures applications de contrôles, rapports d'incidents quotidiens, etc.).
- Organiser une matinée par période de formation pour nos agents et ceux des Alsh dans le cadre de la Convention Globale Territoriale.
- Poursuivre les formations Bafa.
- Améliorer le pilotage du service avec la création de différents outils de suivi et de contrôle pour la satisfaction, le gaspillage, les taux d'encadrement, les incidents, la communication, etc...
- Rédaction et validation d'un projet pédagogique et éducatif.
- Améliorer les campagnes de recrutement.
- Optimiser le service administratif.



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 030-243000593-20250625-D_2025_06_60-DE





PÔLE COHÉSION SOCIALE, TERRITOIRE, TRANSITION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PARTIE 2

MISSIONS

- Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes de Petite Camargue exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMA-PI). Cette compétence englobe l'aménagement des bassins hydrographiques, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, ainsi que la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides.
- Pour la mise en œuvre de cette compétence, certaines missions ont été transférées à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vidourle et au Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM). Une autre partie des missions est déléguée à l'EPTB Vistre-Vistrenque.
- La gestion des milieux aquatiques (GEMA) est majoritairement assurée en régie par une équipe dédiée. Les missions du service visent à piloter et mettre en œuvre un plan d'action pour l'entretien des parcelles gérées par la Communauté de communes. Ces actions incluent la gestion des niveaux d'eau, l'entretien des ragues et des roubines, et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

EN CHIFFRES :

PERSONNEL :

Le directeur du pôle Cohésion Sociale et Territoriale, Transition et Développement Durable, assure le pilotage de la partie prévention des inondations. Il assure le lien avec les partenaires et les structures auxquelles la collectivité à transférer ou déléguer une partie de la compétence. Il pilote le projet de renaturation des marais. Trois agents réalisent les missions GEMA. Ils sont équipés d'un véhicule et de matériel d'entretien des espaces (matériels de bucheronnage et d'entretien du milieu, cages pour assurer la capture et l'élimination des ragondins).

BUDGET :

- Dépenses :
Participation aux différents EPTB et autres partenaires : 1 041 175 euros
Etudes et projet : 45 000 euros
Coût de fonctionnement du service (hors charges de personnel) : 27 730 euros
- Recettes :
Recettes issues de la « taxe GEMAPI » : 564 820 euros

RÉTROSPECTIVE 2024

Prévention des inondations (PI)

- Vauvert - Valat de la Reyne : Sécurisation et entretien avec l'installation de barrières, faucardage du barrage et entretien du pertuis.
- Aubord - Bassin de rétention du Rieu : Amélioration de l'accessibilité avec la création d'une rampe d'accès et entretien du talus et du pertuis.
- Aubord - Bassin de rétention du Campagnolle : Maintenance du talus et du pertuis.
- Vauvert - Système d'endiguement de Gallician : Mise à niveau de l'ouvrage avec l'installation de barrières.
- Le Cailar – Système d'endiguement (digues du Vistre et du Rhône) : Sécurisation, réparations, renforcement des infrastructures, interventions spécifiques et entretien général.

Gestion des milieux aquatiques (GEMA)

- Renaturation des Marais du Crey : Désignation d'une AMO, études préparatoires.
- Lutte contre les Espèces Invasives :
 - ◇ La campagne de piégeage des ragondins pour l'année 2024 s'est déroulée du 3 avril au 20 juin. La campagne de piégeage des ragondins a permis de réduire la population de ces espèces dans les secteurs de «La Sibérie» et «Madotte». 179 spécimens ont été éliminés. La gestion et la régulation de la population de ragondins demeurent essentielles pour préserver l'équilibre des écosystèmes locaux et limiter les impacts environnementaux.
 - ◇ Une campagne d'élimination de la Jussie a été mise en œuvre dans la roubine du port de plaisance et dans la roubine du ceinturement dans le secteur du Crey
- Entretien Courant :
 - ◇ Travaux confortement de la piste sur la digue du courajeau. La piste sur la piste du Courajeau a été reprise grâce à des travaux de rebouchage et renforcement de la piste.
 - ◇ Installation de poubelle à douille au sein des marais afin que les chasseurs puissent pendant la période la chasse déposer leur déchet.
 - ◇ Gestion des niveaux d'eau
 - ◇ Faucardage et entretien des pistes et lévadons
- Marais de Madotte : Brûlage de printemps

PERSPECTIVES 2025

En 2025, plusieurs axes de travail seront poursuivis :

- Mise à jour du plan de gestion : Lancement d'une étude pour actualiser le Plan de gestion et le règlement d'eau pour le complexe Scamandre, Crey et Charnier.
- Renaturation du Crey : Le lancement des travaux de curage des 13 kilomètres de roubines du Crey est prévu. Ces travaux permettront de restaurer l'écoulement naturel de l'eau et de favoriser la biodiversité. En outre, un système de pompage sera mis en place dans le bassin de Gallician pour faciliter la vidange, améliorant ainsi la gestion hydraulique du site.
- Équipement des Techniciens : Les techniciens du marais seront équipés d'un engin amphibie, leur offrant une autonomie accrue pour l'entretien des ragues et la gestion des espèces exotiques envahissantes. Cet équipement permettra d'intervenir plus efficacement dans des zones difficiles d'accès.
- Renforcement de l'équipe « GEMA » : intégration au sein des service technique et renfort d'un chef d'équipe en charge entre autres de la coordination des interventions, du lien avec les partenaires et acteurs de terrain et de la mise en œuvre du plan de gestion.



GESTION DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 030-243000593-20250625-D_2025_06_60-DE



MISSIONS

Le service de gestion des déchets est chargé de diverses activités essentielles à la collecte et à la gestion des déchets, ainsi qu'à la sensibilisation et au contrôle dans ce domaine. Ses attributions incluent les activités de collecte des Déchets, de gestion des déchetteries, de mise en œuvre d'actions de sensibilisation et enfin de contrôle. Ainsi, le service assure la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des déchets recyclables. Une collecte est également organisée en points d'apport volontaire pour le verre. Le service propose en outre une collecte sur rendez-vous pour les encombrants et les déchets verts.

Le service administre les sites de déchetteries communautaires situés à Aimagues, Beauvoisin, Le Cailar et Vauvert. Cette gestion inclut la supervision des opérations, l'entretien des installations et l'accueil des usagers.

En outre, le service intervient dans les écoles et organise des visites du centre de tri pour les élèves de CM2, afin de sensibiliser les jeunes générations à l'importance du recyclage et de la gestion des déchets. Une participation mensuelle est assurée aux caractérisations des déchets, permettant une analyse précise de la composition des déchets et une adaptation des stratégies de gestion. Enfin, le service applique un seuil de collecte pour les gros producteurs de déchets, afin de garantir une gestion équitable et efficace des déchets produits en grande quantité.

Depuis le 1er mars 2024, l'organisation de la collecte est structurée selon les marchés publics suivants :

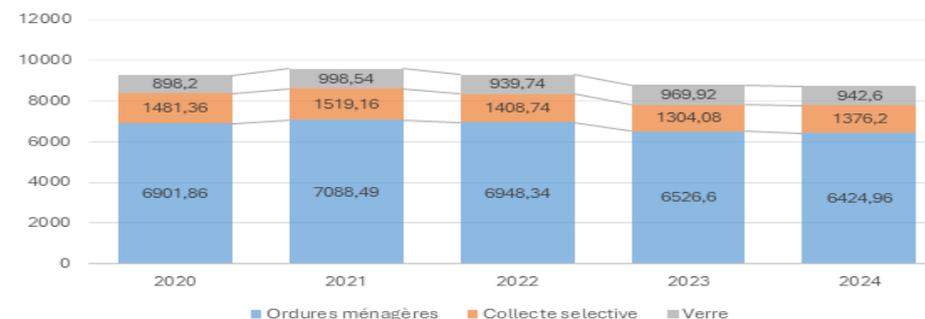
- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables : confiée à la société SAS OCEAN.
- Collecte des bennes en déchetteries : confiée à la société AUBORD TRANS.
- Collecte des colonnes à verre : confiée à la société AUBORD TRANS.

Le traitement des déchets est transféré au SITOM SUD Gard.

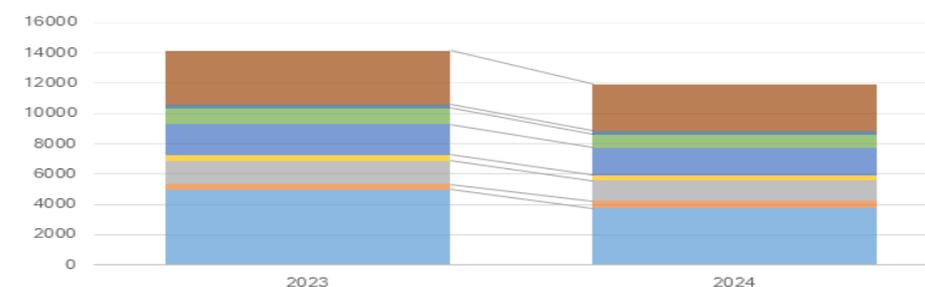
EN CHIFFRES :

LES TONNAGES

EVOLUTION DE LA COLLECTE HORS DÉCHETTERIES (ENTONNE)



EVOLUTION DE LA COLLECTE EN DÉCHETTERIES PAR FILIÈRE (ENTONNE)



Les évolutions observées de la collecte des déchets présentent des tendances significatives. Suite à un pic enregistré en 2021, les tonnages collectés, qu'il s'agisse des apports volontaires en déchetteries ou dans les colonnes à verre, ainsi que de la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et de la collecte sélective, affichent une orientation à la baisse.

En ce qui concerne les ordures ménagères, cette baisse est constante depuis 2021. Pour ce qui est du tri, une légère inflexion est constatée en 2024 par rapport à 2023. Il est à noter que cette inflexion témoigne d'une amélioration de la prise en compte des consignes de tri par les administrés.

Concernant les apports en déchetteries, la baisse est particulièrement marquée entre 2023 et 2024, avec une diminution de plus de 2000 tonnes. Cette réduction se retrouve principalement dans les catégories des gravats, des végétaux et des déchets incinérables, témoignant de l'impact positif de la mise en place des filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

MOYENS HUMAINS

Encadrement et Administration :

- 1 responsable de service.
- 4 agents administratifs, dont 1 à temps plein et 3 à temps partiel, parmi lesquels 3 ambassadeurs de tri.

Personnel Technique :

- 1 référent déchetteries.
- 12 gardiens de déchetterie.

Personnel de Collecte :

- 2 agents délégués au ramassage des encombrants et des déchets végétaux en porte-à-porte.
- 2 agents détachés auprès de la société de collecte, dont 1 en disponibilité jusqu'en septembre 2024.

RÉTROSPECTIVE 2024

OPÉRATION « J'ADOpte UN ARBRE »

Pour lutter contre le réchauffement climatique, la municipalité de Vauvert a lancé l'opération « j'adopte un arbre »

Le service « gestion des déchets » a participé à cette opération avec un stand sur le tri des déchets et le compostage.

Le service a également participé aux actions municipales lors des « opérations nettoisons la nature » au travers de don de sacs pour la collecte du fruit ramassé dans la nature et de l'évacuation en déchetterie des déchets triés.

JOURNÉE SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Au mois de novembre des membres des associations de locaux ont pu faire une visite guidée du centre de tri et sont repartis avec une gourde en cadeau.

En outre des jeux ont été mis en place dans les cantines sur le temps méridien avec les animateurs et ambassadeurs sur le tri des déchets.



CLASSES ECO-DÉLÉGUÉS DU COLLÈGE LA VALLÉE VERTE

Le collège « La Vallée Verte », à travers sa classe d'éco-délégués, composée de 78 élèves élus et de 10 adultes référents, a manifesté un vif intérêt à candidater auprès du ministère chargé de l'Éducation nationale en vue d'obtenir le label E3D (Établissement en Démarche globale de Développement Durable). Cette démarche s'inscrit dans une volonté de promouvoir et de concrétiser plusieurs objectifs fondamentaux :

- Former les élèves à l'éco-citoyenneté, afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux et de les impliquer activement dans la protection de leur environnement.
- Mettre en œuvre des modifications substantielles dans le fonctionnement de l'établissement, visant notamment à réduire le gaspillage d'énergie et alimentaire, à diminuer les consommations de papier, à valoriser les déchets, et à installer des composteurs, entre autres initiatives.
- Développer une culture du développement durable, partagée par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, incluant les élèves, l'administration, les services de maintenance, les enseignants, ainsi que les familles.

Dans ce cadre, et grâce à un partenariat établi avec la Communauté de communes, le service « gestion des déchets » accompagne la classe d'éco-délégués dans la mise en œuvre des actions relatives à la gestion et à la réduction des déchets. Cette collaboration vise à renforcer l'impact des initiatives entreprises et à favoriser une approche collective et durable du développement durable au sein du collège.

ANIMATIONS SCOLAIRES

L'initiative des ambassadrices de tri au sein des écoles représente une démarche importante pour sensibiliser les jeunes générations à l'importance du recyclage et de la réduction des déchets. En 2024, cette initiative a permis à plus de 65 classes de bénéficier de la visite de nos ambassadrices, offrant ainsi aux enfants une opportunité d'échange et d'apprentissage.

Par ailleurs, 14 classes de CM2 ont eu le privilège de visiter le centre de tri, une expérience éducative qui leur a permis de comprendre concrètement les enjeux et les processus liés au tri des déchets.

En complément de ces actions, 9 composteurs pédagogiques ont été installés dans nos restaurants scolaires. Cette mesure vise non seulement à sensibiliser les élèves, et par extension les parents, dans l'adoption de pratiques écologiques au sein de leur foyer.

CONVENTION AVEC LES MAIRIES

Une convention avec les mairies pour les demandes de bacs de prêt a été mise en place. Tous les bacs ont été estampillés CCPC. Une initiation au tri des déchets sera dispensée selon les bacs de prêt demandés, avec vérification sur place.



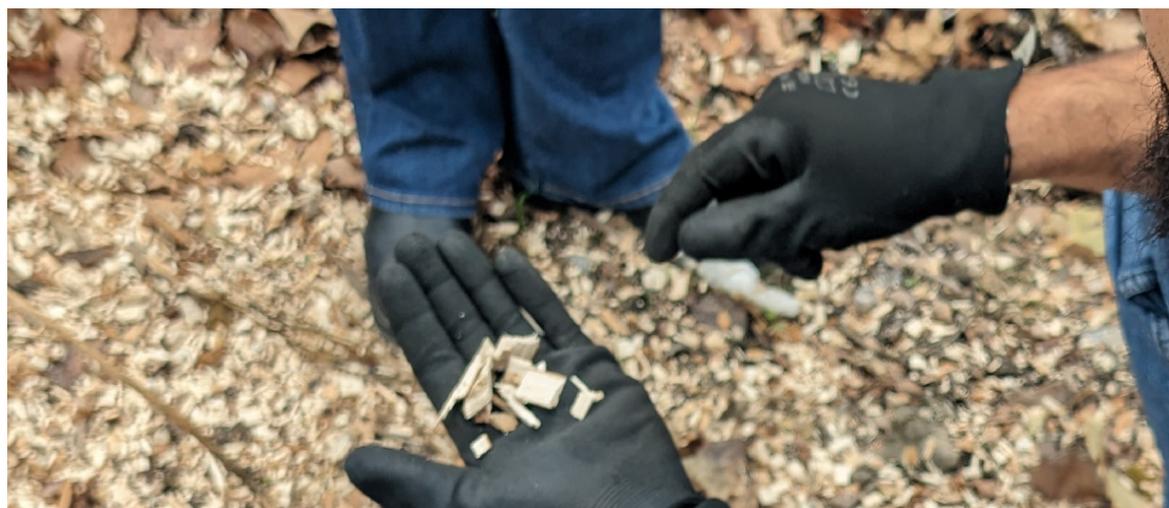
DÉPLOIEMENT DE BROyeurs À VÉGÉTAUX

Dans le cadre de sa mission de gestion des déchets, le service a entrepris des initiatives visant à réduire les apports de déchets verts en déchèterie. À cette fin, l'acquisition de broyeurs à végétaux a été réalisée pour les services techniques des cinq communes ainsi que pour le service de la Communauté de Communes de Petite Camargue (CCPC).

Ces broyeurs permettent de :

- Réduire les coûts de prise en charge : En optimisant le transport des bennes vers le site de traitement, ces broyeurs contribuent à une gestion plus efficace et économique des déchets verts.
- Transformer les déchets verts en ressource : Les déchets verts sont transformés en une ressource précieuse pour les parcs et jardins, favorisant ainsi une approche durable et écologique de l'entretien des espaces verts.
- Fournir en broyat les stations de compostage : Les broyeurs permettent de fournir en broyat les stations de compostage partagées et individuelles, soutenant ainsi les pratiques de compostage et de recyclage des déchets organiques.

Par ailleurs, des distributions de broyats ont été organisées à l'intention des particuliers, leur offrant ainsi la possibilité de bénéficier de cette ressource pour leurs propres besoins en jardinage.



PERSPECTIVES 2025

Dans le cadre de notre engagement continu envers l'amélioration de la gestion des déchets, plusieurs initiatives majeures seront mises en œuvre :

- Modernisation des points d'apport volontaires (PAV) « verre »

Les Points d'Apport Volontaires (PAV) dédiés au verre feront l'objet d'une modernisation via un appel d'offres prévu au cours de l'année 2025.

- Réalisation d'audits du service

Deux audits seront réalisés concernant, d'une part, l'aménagement, l'organisation et le fonctionnement des quatre déchetteries du territoire, et d'autre part, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du service de gestion des déchets. Les objectifs assignés à ces audits sont d'accompagner le service dans son évolution afin de répondre aux enjeux importants fixés par le législateur en matière d'optimisation de la gestion et de la réduction des déchets.

- Mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), notamment pour les Déchets d'Équipements et d'Ameublement (DEA), sera mise en place sur l'unique déchetterie où elle n'a pas encore été instaurée (Beauvoisin).

- Gestion des biodéchets

La Communauté de Communes de Petite Camargue (CCPC) poursuivra le déploiement des composteurs individuels partout où cela est possible. En 2024, 600 composteurs ont déjà été vendus.

- Étude de Faisabilité d'une Ressourcerie

Une étude de faisabilité sera menée pour la création d'une ressourcerie sur le territoire de la Petite Camargue.

- Sensibilisation au Tri des Déchets

Une sensibilisation au geste de tri sera dispensée aux agents des cantines des 12 restaurants scolaires de la CCPC, afin que le tri puisse se faire directement à la cantine. De plus, les bacs de tri seront remplacés par des bacs au couvercle jaune, conformément à la demande de l'Éco Organisme pour l'harmonisation des couvercles jaunes. Leur déploiement s'effectuera au fur et à mesure des demandes de remplacements ou lors des nouvelles dotations, afin de limiter l'impact environnemental et financier. Par ailleurs un jeu type escape game sur le gaspillage alimentaire sera mis en place pour sensibiliser le jeune public.

- Modernisation des Déchetteries

Dans l'objectif d'amélioration et de modernisation des sites, l'accès des usagers se fera au moyen de QR codes. Les professionnels pourront payer en ligne. Des travaux d'embellissement sont prévus, tels que la rénovation des façades, la peinture des portails, la mise à jour de la signalétique, la remise aux normes avec pose de barrières de sécurité et la réparation des séparateurs d'hydrocarbures.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

MISSIONS

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est exploité en régie et ses missions principales sont détaillées comme suit :

- Le SPANC effectue les contrôles de conception et de réalisation des ouvrages d'assainissement, qu'ils soient neufs ou dans le cadre d'une réhabilitation. Ces contrôles font l'objet d'un avis du SPANC sur le système d'Assainissement Non Collectif (ANC) choisi en fonction de la nature du sol et sur les travaux réalisés.
- Un contrôle des installations existantes (diagnostics) est réalisé tous les quatre ans.
- Des contrôles périodiques des ouvrages sont également effectués.

Ces deux derniers types de contrôle font l'objet d'un compte rendu, adressé au particulier concerné, qui spécifie la conformité du système d'ANC (conforme, non-conforme ou polluant).

En complément de ces missions principales de contrôles, le SPANC :

- Le SPANC informe et conseille tous les acteurs de l'ANC, du particulier à l'entreprise, en passant par les communes, les notaires, les architectes et autres professionnels de l'habitat.
- Le SPANC peut émettre un avis lors des demandes de permis pour l'extension d'une habitation.

MOYENS HUMAINS

- 1 Agent technique

RÉTROSPECTIVE 2024

- Réalisation des visites de bon fonctionnement.
- Réalisation des visites de bonne exécution des travaux (réhabilitation et permis).
- Refonte des documents administratifs avec mise à jour de la réglementation.
- Taux de conformité de 80,32%.

PERSPECTIVES 2025

- Pas d'investissement prévu..

EN CHIFFRES :

268

Fonctionnements

9

certificats de
conformités
délivrés

10

demandes de projet
d'installation
d'assainissement
non collectif neuves

1

contrôles pour une vente





Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 030-243000593-20250625-D_2025_06_60-DE





PÔLE RESSOURCES ET MOYENS

Le Service Affaires juridiques et Commande publique appuie les services dans la réalisation et l'exécution des projets de la Communauté de communes. Il apporte conseil et accompagnement juridique à l'ensemble des services, et défend les intérêts de la Communauté de communes.

Il assure le suivi de la passation et de l'exécution des contrats publics visant à répondre aux besoins de la Communauté de communes, dans le respect des dispositions du code de la commande publique.

AFFAIRES JURIDIQUES

MISSIONS

- Conseiller les élus et les services dans les actions et actes produits par les services de la Collectivité en apportant une expertise juridique
- Fournir des analyses juridiques dans les différents champs du droit en réponse aux besoins des services ;
- Rédiger les contrats et conventions divers ;
- Gérer et suivre les contrats d'assurance couvrant les activités de l'EPCI (assurance flotte automobile et risques annexes, protection juridique, responsabilité civile et risques annexes, dommages aux biens et risques annexes) et les sinistres ;
- Suivre les procédures contentieuses.

EN CHIFFRES :

16

dossiers sinistres ouverts

12

dossiers sinistres classés

1

dossiers sinistres
déclarés

15

dossiers non déclarés

1

contentieux introduits

RÉTROSPECTIVE 2024

- Examen juridique des actes préalablement au conseil de communauté ;
- Présentation et mise en place de la procédure de protection fonctionnelle ;
- Accompagnement à la définition du mode d'exploitation de l'Aire de lavage d'Aubord : acquisition des terrains accueillant le projet, étude des modes contractuels possibles, refonte des actes de coopération avec la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, rédaction d'un projet de prêt à usage et convention d'indivision.
- Accompagnement juridique pour la réalisation de travaux au siège de la Communauté de communes, avec le Syndic TOURDIAT ;
- Etude juridique et accompagnement au plan de gestion des Marais ;
- Reprise des conventions GEMAPI (baux, digues, SNCF...etc.) ;
- Passation d'appels à manifestation d'intérêts d'éco-pâturage, baux de pêche ;
- Accompagnement de la révision du règlement du SPANC ;
- Mise à jour des actes et conventions de l'école de musique ;
- Mise en conformité de tous les marchés publics avec la loi renforçant les principes fondamentaux de la République ;
- Intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics ciblés par le PLIE Est Héraultais.

MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 2 Juristes chargés de commande publique

COMMANDE PUBLIQUE

MISSIONS

- Accompagner les services dans la définition et l'expression de leurs besoins ;
- Proposer la procédure de passation et le montage contractuel adapté au besoin ;
- Rédiger les documents administratifs des dossiers de consultation des entreprises ainsi que les avis d'appel public à concurrence ;
- Accompagner le processus de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, négocier et notifier le marché aux entreprises attributaires ;
- Accompagner les services opérationnels dans l'exécution des marchés ;
- Participer à la définition de la politique d'achat de la collectivité et mise en œuvre.

RÉTROSPECTIVE 2024

- Cuisine centrale intercommunale :
 - ◇ Marché de maîtrise d'œuvre
 - ◇ Marchés de travaux
 - ◇ Marché de contrôleur technique
 - ◇ Marché de coordonnateur SPS
- Marchés de travaux pour la construction de l'aire de lavage de pulvérisateurs agricoles d'Aubord
- Restauration du complexe étangs Crey Scamandre Charnier :
 - ◇ Marché de réalisation d'une étude naturaliste « habitats, faune et flore »
 - ◇ Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage
 - ◇ Marché de mission de maîtrise d'œuvre
 - ◇ Marché d'étude topographique et bathymétrique
 - ◇ Marché d'étude sédimentaire
- Marché de fourniture de denrées alimentaires
- Marché de mission d'animation OPAH-CD
- Marché de mise en conformité des ERP
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du siège de la Communauté de communes
- Contrat de programmiste et d'AMO pour la réalisation de travaux au 706 et au Pôle ADT
- Marché de prestations informatiques pour le déploiement et la migration vers Office 365

- Marché de fourniture de produits d'hygiène et d'entretien
- Marché de fourniture et de livraison de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et d'EPI
- Marché de location-maintenance de véhicules pour le service restauration
- Marché de prestations d'impression ;
- Marché de prestations graphiques pour l'Office de Tourisme ;
- Marché d'étude pour l'accueil de camping-car ;
- Marché d'acquisition de broyeurs à végétaux.
- Accompagnement à l'achat d'une structure modulaire pour le site Pompidou
- Accompagnement à la passation des contrats de système de sécurité et d'accès des bâtiments (alarmes/cartes)



PERSPECTIVES 2025

COMMANDE PUBLIQUE

- Passation de marchés publics répondant à des besoins récurrents :
 - ◇ Balayage mécanisé des voiries en zone d'activité ;
 - ◇ Elagage des zones d'activités ;
 - ◇ Entretien des VMC et des systèmes d'aération ;
 - ◇ Achat, entretien et maintenance de défibrillateurs ;
 - ◇ Achat, entretien et maintenance d'extincteurs ;
 - ◇ Dératisation et lutte contre les nuisibles ;
 - ◇ Fourniture de mobilier ;
 - ◇ Maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie - Réhabilitation des chemins communautaires et travaux de VRD sur le patrimoine communautaire ;
 - ◇ Fourniture et gestion des titres restaurant ;
 - ◇ Fourniture de papier
 - ◇ Fourniture de petites fournitures de bureau ;
 - ◇ Services de télécommunication mobile.
- Passation de marchés publics répondant à des besoins nouveaux :
 - ◇ Fournitures courantes et services
 - ◇ Maintenance des installations de chauffage et eau chaude sanitaire (cantines Rougeon et Abauzit, Cuisine centrale) ;
 - ◇ Acquisition et remplacement des colonnes à verre du territoire ;
 - ◇ Entretien et réparation des équipements de cuisine ;
 - ◇ Achat de véhicules et d'engins pour les besoins des services techniques (camion ampirol et nacelle, compacteur, tracteur épaveuse) ;
 - ◇ Renouvellement de la sonorisation des salles 1 et 2 du siège de la Communauté de communes ;
 - ◇ Assurance multirisques (Dommage aux biens, Responsabilité civile, assurance automobile) ;
- Travaux :
 - ◇ Travaux de réparation des batardeaux des marais Crey et Scamandre ;
 - ◇ Travaux de curage des roubines des marais Crey et Scamandre ;
 - ◇ Travaux de rénovation énergétique du siège de la Communauté de communes de Petite Camargue ;
 - ◇ Entretien, maintenance et réparation de l'éclairage public ;

- Prestations intellectuelles
 - ◇ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du Plan climat-air-énergie territorial ;
 - ◇ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurance multirisques ;
- Prestations TIC
 - ◇ Refonte du site Internet (extranet et internet) et application mobile ;
 - ◇ Refonte du site internet de l'Office de Tourisme.

AFFAIRES JURIDIQUES

- Refonte du règlement de police portuaire ;
- Suivi de la procédure de retrait et démantèlement de l'épave au Port de Gallician ;
- Mise en conformité RGPD des bâtiments ;
- Reprise des registres RGPD ;
- Accompagnement du Service Port de Plaisance de Gallician à l'organisation de la Fête du Port : rédaction de l'ensemble des actes et des conventions pour la tenue de l'évènement.



Le service des Finances est rattaché à la Direction du Pôle Ressources et Moyens. C'est un service support. Il est composé d'une responsable de service et de 2 agents comptables.

Tout en veillant aux analyses financières et fiscales nécessaires à la préparation du budget, le service assure la fiabilité et la sécurité des procédures budgétaires et comptables, notamment dans l'exécution des dépenses et des recettes. Ainsi, le service des Finances est chargé de vérifier les pièces justificatives avant transmission à la Trésorerie de Vauvert, qui est l'organisme payeur pour toute facture envoyée à la Communauté de communes de Petite Camargue.

Le service joue également un rôle d'appui auprès des autres services de l'EPCI. En rappelant au préalable les règles et principes qui régissent les finances publiques, le service apporte son expertise et sa rigueur tout en mettant en œuvre un accompagnement dédié, adapté aux situations.

Dans son rôle de conseil, le service se doit de répondre aux différentes problématiques qui peuvent apparaître.

MISSIONS

Plus particulièrement :

- Il prépare et élabore l'ensemble des documents financiers et budgétaires (budget principal et budgets annexes, comptes administratifs, délibérations modificatives, des projets de délibérations relevant de ses compétences, débat et rapport d'orientation budgétaire, analyse financière et prospective, etc.) ;
- Il a un rôle d'assistance et de conseil aux élus et à la Direction sur les questions budgétaires. À ce titre, il participe à la définition des orientations financières et à leur exécution ;
- Il est également chargé de la mise en œuvre et actualisation du Pacte Fiscal et Financier et du Plan Pluriannuel d'Investissement ;
- Il est l'interlocuteur privilégié des relations financières, fiscales et budgétaires avec les partenaires institutionnels (communes, trésorerie, etc.).

LES ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Assure la bonne gestion financière de la Communauté de communes.
- Élaboration, exécution et suivi du budget (1 budget principal, 3 budgets annexes).
- Règlement des fournisseurs et recouvrement des débiteurs.
- Facturation à l'utilisateur.
- Travail en collaboration avec le Comptable Public de Vauvert.
- Gestion des investissements et opérations liées (Patrimoine et Inventaire).
- Gestion de la dette, des garanties d'emprunts.
- Gestion de la trésorerie.

MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Adjoint à la responsable de service
- 2 Assistants comptables

EN CHIFFRES :

- En dépenses, **4034** mandats ont été émis en 2024 avec un délai moyen de paiement de 23 jours (sur le budget principal).
- En recettes, ce sont **690** titres émis sur l'exercice 2024.

RÉTROSPECTIVE 2024

- Sur proposition du conseiller aux décideurs locaux, M. Yves Lachaux, la CCPC a réservé une suite favorable à l'expérimentation de la synthèse de la qualité des comptes locaux, qui permet un dispositif alternatif à la certification des comptes. Cette synthèse s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la fiabilité des comptes locaux et le renforcement du partenariat ordonnateur/comptable. La synthèse remise est relative à l'exercice 2023 et a engendré sur l'exercice 2024 des délibérations et décisions modificatives afin de continuer la fiabilisation comptable et budgétaire entrepris par la collectivité.
- Un travail de recherche concernant le fonds de compensation de la TVA et le recours gracieux auprès de la Préfecture qui s'en est suivi, a permis de récupérer 248 000 € de FCTVA de manière rétroactive depuis 2020.
- Pour solder définitivement l'ancien marché global de performance de la cuisine centrale, le service finances a récupéré les 195 219 € d'avances auprès des anciens co-traitants du groupement.
- Mise en œuvre du rattachement des charges et des ICNE sur le budget principal.
- Actualisation de divers documents : règlement des fonds de concours et règlement budgétaires et financiers.
- En interne, le service des Finances a continué son accompagnement pour l'ensemble des services de la Communauté des communes sur la préparation budgétaire de l'exercice 2025. Pour se faire, des réunions ont été organisées avec les responsables pour opérer une synthèse des dépenses et recettes réalisées sur l'année écoulée et identifier les besoins et les ressources pour celle à venir. Pour une meilleure communication, la préparation budgétaire s'est effectuée sur teams avec la mise à disposition d'un tableau excel partagé par tous les responsables.

PERSPECTIVES 2025

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Communauté de communes à moyen et long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la CCPC.

- *Elaboration des Comptes Financiers Uniques*

La Communauté de communes de Petite Camargue, en accord avec le SGC de Vauvert, a décidé un passage anticipé au CFU à compter de 2025, sur les comptes de l'exercice 2024 pour l'ensemble de ses budgets.

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

- *Budgétisation verte*

Pour la première année, les dépenses d'investissement de l'année 2024 ont été évaluées de manière à déterminer leur impact sur la lutte contre le changement climatique, de manière favorable, mixte, défavorable, neutre ou non cotée. Cette analyse fait l'objet d'une annexe au sein du compte financier unique du budget principal.

- *Programme d'investissements riche*

Le budget de la section d'investissement prévu à hauteur 16 338 141,37 € (avec RAR) contre 10 236 204,88 € en 2024, avec des travaux se terminant au dernier trimestre 2025 va engendrer une forte prise en charge de mandats d'investissements sur l'année 2025, ainsi que la contractualisation d'un emprunt pour les financer.

INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 030-243000593-20250625-D_2025_06_60-DE



Le service participe à la définition et met en œuvre les orientations stratégiques, fixe et valide les grandes évolutions du système d'information de la collectivité. Propose et décline le schéma directeur, évalue et préconise les investissements.

Contrôle l'efficacité et la maîtrise des risques liés au système d'information. Le service anticipe les évolutions technologiques nécessaires.

MISSIONS

- Gestion des incidents informatiques du quotidien auprès des agents de la CCPC,
- Gestion des prestataires d'infrastructures et logiciels métiers,
- Pilotage, communication et sensibilisation aux systèmes d'information,
- Modélisation des processus des systèmes d'information
- Négociation et proposition des contrats d'acquisition, de maintenance des logiciels et matériels,
- Intégration de la politique de sécurité des SI et de la cybersurveillance,
- Intégration du développement durable dans les systèmes d'information,
- Conduite d'analyse des besoins de la collectivité en matière télécommunications,
- Évaluation des risques et opportunités techniques,
- Rédaction des clauses techniques des cahiers des charges,
- Arbitrage des choix techniques entre opérateurs,
- Validation de l'installation/intégration des nouveaux outils (systèmes, réseaux et télécoms) dans l'environnement de production,
- Contrôle de la sécurité et de la performance des réseaux,
- Évaluation de la qualité des services télécoms,
- Conseils aux utilisateurs dans le cadre de changement ou d'optimisation des réseaux.

MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable de service
- 1 Technicien informatique en alternance

RÉTROSPECTIVE 2024

- Les couts de fonctionnement ont été stabilisés, accompagnés d'une mutation du système bureautique
- Passage de « Microsoft Office 2013 » avec des serveurs dit classiques vers une infrastructure « Microsoft Office 365 » plus souple et constamment à jour sur un modèle « Serverless. », sans augmentation des coûts.
- Les logiciels métiers sont désormais hébergés chez chacun des prestataires, participant à limiter les blocages globaux du système en cas de pannes ou de cyberattaques
- Les principaux bâtiments de la Communauté de communes sont maintenant couverts en WIFI pour les agents, ainsi qu'un WIFI public sécurisé.
- Le bâtiment environnement et services techniques est maintenant équipé d'une salle de réunion/formation (PC, vidéoprojecteur...)
- Les ordinateurs sont totalement achetés en reconditionné
- Mise en place d'un logiciel de gestion de l'inventaire et de mises à jour pour l'ensemble du parc informatique, permettant d'optimiser la politique d'achat.

PERSPECTIVES 2025

- L'année 2025 devra être placée sous le signe de la sécurité informatique en commençant par :
 - ◇ La mise en place d'un EDR (Endpoint Detection and Response), système innovant qui permettra de supprimer les systèmes antivirus obsolètes
 - ◇ La sensibilisation des agents aux risques informatiques
 - ◇ Des mesures simples et efficaces telles que : l'expiration des mots de passe, la double authentification, la suppression des clés USB.
- Diminution drastique des coûts de fonctionnement sur les accès internet
- Sécurisation accrue des accès internet avec la mise en place de lignes 4G de secours et de lignes satellites dans le cadre du PICS
- Renouvellement du système audio de la salle du conseil, ainsi que l'équipement d'une seconde salle.
- Toujours en lien avec la loi AGECE, la politique gestion des achats sera axée sur le matériel reconditionné.
- Equipement progressif en PC portables permettant une modularité du travail de nos agents et de nos locaux
- Mise en place d'un logiciel de gestion des incidents permettant de d'optimiser les interventions et d'avoir un centre de ressources techniques.

LIENS UTILES

25 recommandations pour l'IA en France



<https://www.info.gouv.fr/actualite/25-recommandations-pour-lia-en-france>

RGPD : Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?



<https://www.francenum.gouv.fr/formations/rgpd-quest-ce-quun-traitement-de-donnees-personnelles>

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire



<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>

RESSOURCES HUMAINES

Le service Ressources Humaines est en charge de la gestion des emplois, des effectifs et des compétences pour répondre aux projets de développement de la Collectivité (recrutements, formations, avancement, rémunération, évaluations annuelle...).

Dans ce cadre, il a pour rôle la gestion des carrières, des paies, des absences et du temps de travail du personnel relevant de la Collectivité, dans le respect du cadre législatif et réglementaire.

Il veille à l'amélioration des conditions de travail et des risques professionnels des agents.

MISSIONS

La Direction des Ressources Humaines :

- Collabore à la conception et à la mise en œuvre de l'optimisation des Ressources Humaines de la collectivité par la participation à la définition de la politique RH (recrutement, rémunération, formation, développement des compétences des agents, gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, santé et prévention des risques professionnels, information RH),
- Elabore des scénarios prospectifs et proposition de choix stratégiques RH,
- Accompagne les managers et agents à la conduite du changement,
- Pilote l'activité RH et le suivi de la masse salariale,
- Pilote et anime le dialogue social et les instances représentatives,
- Développe la communication interne RH,
- Contrôle la gestion administrative et statutaire,
- Met en place des outils de pilotage d'aide à la décision,
- Conseille les élus communautaires et/ou la Direction Générale (risques juridiques, contentieux).

MOYENS HUMAINS

- 1 Responsable des Ressources Humaines
- 1 Gestionnaire Ressources Humaines / absences
- 1 Gestionnaire Ressources Humaines / formation

EN CHIFFRES :

824

arrêtés

355

contrats
rédigés

211

courriers
envoyés

120

agents titulaires
(gestion de
carrière)

3

dossiers de
retraite

429

arrêts maladie
traités

3617

paies sur
l'année 2024

132

agents inscrits
en formation

433

formations
réalisées

13

formations
d'intégration

409

formations de
professionnalisation

104

formations
annulées

59

formations
continues
obligatoires

3

préparations aux
concours et examens
professionnels

168

agents contractuels
de droit public

RÉTROSPECTIVE 2024

- Réalisation du Rapport Social Unique 2023
- Déclaration FIPHP 2023
- Elaboration du plan de formation 2024
- Elaboration du règlement des congés absence
- Lancement du projet de dématérialisation des bulletins de salaire
- Formations de certains agents / référents d'animation au BAFA
- Création d'une fiche accueil nouvel agent à l'usage des services pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants

PERSPECTIVES 2025

- Finalisation du projet de dématérialisation des bulletins de salaire
- Rapport Social Unique 2024
- Déclaration FIPHP 2024
- Projet de décentralisation de la gestion des demandes de congés et de gestion du temps de travail (GTA)
- Poursuite du suivi des absences et mise en place des indicateurs : évaluation et analyse des différents absentéismes
- Recensement des compétences détenues et requises par métier
- Modification du règlement des titres restaurant et lancement de la consultation en vue du renouvellement du marché
- Modification du règlement du Compte Epargne Temps
- Formation d'un référent laïcité en interne chargé de la démultiplication de la formation des agents à la laïcité au sein de notre collectivité
- Organisation et poursuite d'un parcours de formation en management à destination des encadrants
- Renouvellement du marché d'assurance statutaire



SUBVENTIONS, CO-FINANCEMENTS

La mission « Subventions, recherches de co-financements et contrôle de gestion » est placée auprès de la Direction du Pôle « Ressources et moyens ».

Un chargé de mission a été recruté à cet effet **à compter du 1er octobre 2023**.

L'objectif de cette création de poste était double :

- Piloter et coordonner la démarche de recherche de financements, incluant également le contrôle des versements de subvention,
- Développer le contrôle de gestion et le contrôle des risques.

EN CHIFFRES :

997 915 €

Total de subventions versées en 2024

- 743 261 € en investissement
- 254 654 € en fonctionnement

1 521 675 €

Subventions accordées en 2025

- 1 306 334 € en investissement
- 215 341 € en fonctionnement

4 900 833 €

Subventions accordées ou promises en attente de versement

9

Dossiers de demande de subvention d'investissement en cours

6

Opérations de fonctionnement récurrentes

3

Dossiers clôturés

MOYENS HUMAINS

- 1 Chargé de mission

SUBVENTIONS ET RECHERCHE DE CO-FINANCEMENTS

MISSIONS

- Mettre en œuvre et suivre des procédures relatives aux co-financements des projets de fonctionnement et d'investissement
- Assurer une prospection et une veille active en matière d'aides et de subventions auprès des différents partenaires susceptibles d'apporter un soutien financier (Etat, Fonds Européens, Département, Région,...)
- Construire un réseau professionnel actif en matière de co-financements
- Communiquer avec les services concernant les dispositifs et appels à projets des différents financeurs ainsi que leur état d'avancement des demandes de subventions
- Elaborer des dossiers de demande de subventions en lien avec les services opérationnels (production, collecte et transmission de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution des dossiers)
- Suivre les subventions accordées : mise en place d'un tableau de bord, élaboration d'un bilan annuel des subventions sollicitées et obtenues, des demandes de versements, veille à la cohérence des inscriptions budgétaires et comptables au vu des dossiers en cours, gestion des éventuels avenants permettant d'optimiser les subventions suite à l'évolution des dossiers (calendriers, coûts réels...)

CONTRÔLE DE GESTION

MISSIONS

- Elaboration de tableaux de bord et d'indicateurs accompagnant les services dans le suivi de leurs activités
- Calcul des coûts et l'analyse des pratiques des services de la collectivité.
- Participation à des groupes de travail pour optimiser les pratiques et répondre aux contraintes budgétaires posées
- Analyse du fonctionnement budgétaire du service SPANC et de l'école de musique sur toute la période 2019-2024 (dépenses, recettes, indicateurs clefs, pistes d'optimisation et d'amélioration)

RÉTROSPECTIVE 2024

- Mise en place d'un tableau de suivi permettant de suivre, au jour le jour, les dossiers de demande de subvention en cours, qu'ils soient en instruction ou acceptés.
- Demande de paiement (soldes, acomptes) de plusieurs opérations :
 - ◇ Cuisine centrale (Etat - 700 000€)
 - ◇ Plan alimentaire territorial (Etat - 64 925€)
 - ◇ Rénovation de la capitainerie de Gallician (Etat - 33 839€)
 - ◇ Acquisition d'un véhicule de service électrique (Etat - 9 422€)
- Suivi des dossiers de demande en cours
 - ◇ Echanges réguliers avec l'Etat, le Département et la Région au sujet de la Cuisine centrale
 - ◇ Suivi de l'avancement de l'avancement des travaux de l'aire de lavage dans lequel les délais étaient très contraints ;
 - ◇ Commencement de l'opération de travaux du siège : appel d'offre pour la réalisation d'une étude thermique
- Obtention de nouvelles subventions
 - ◇ « Lutte contre les espèces invasives » : Cette subvention d'investissement (122 114€) finance notamment l'acquisition d'un engin amphibie pour lutter contre la prolifération d'algues nocives dans les marais
 - ◇ « Laits et fruits à l'école » : Cette subvention de fonctionnement (17 348€ sur l'année scolaire 2023-24) finance l'acquisition de produits laitiers, de légumes et de fruits répondant à certains labels de qualité à destination des écoliers
 - ◇ « Etude pour la mise en place d'une recyclerie » : L'Etat a apporté son aide financière (6 552€) pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant à la mise en place d'une recyclerie sur le territoire de la communauté
 - ◇ Sollicitation du fonds de solidarité européen (FSE+) pour le financement en 2024 à 100% du poste de référent de parcours, qui propose un accompagnement renforcé et individualisé aux personnes en difficulté dans leurs démarches d'insertion socio-professionnelle. Ce poste était auparavant financé à environ 50% par le biais d'un autre dispositif plus contraignant.

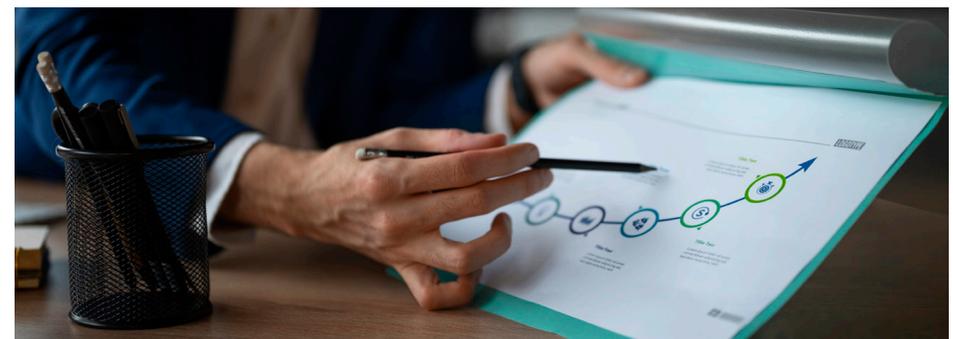
PERSPECTIVES 2025

SUBVENTIONS ET RECHERCHE DE CO-FINANCEMENTS

- Suivre particulièrement l'évolution des dossiers à enjeu de la collectivité (notamment les travaux d'urgence dans les marais, les travaux du siège et la cuisine centrale) pour assurer le meilleur taux de financement possible sur ces opérations clefs
- Mettre en place des fiches d'information synthétiques sur ces dossiers à enjeu, récapitulant les pistes de financement envisagés et l'avancée des dossiers

CONTRÔLE DE GESTION

- Mettre en place un tableau récapitulatif des outils utilisés par les services pour suivre leurs activités en proposant des leviers d'amélioration
- Travailler spécifiquement sur la mise à jour de la convention de service commun d'ingénierie territoriale et proposer des nouvelles propositions de facturation du service aux communes
- Analyser le fonctionnement du service « Gestion des déchets », notamment en étudiant la pertinence d'une révision du taux de la taxe d'ordure ménagère



Transition environnementale et développement durable

- Renouveau du marché de collecte des ordures ménagères en améliorant la qualité de services
- Modernisation des 4 déchèteries notamment pour faciliter l'accueil des usagers
- Étude de faisabilité pour l'implantation d'une ressourcerie
- Composteurs individuels à destination des foyers du territoire et collectifs implantés dans les espaces publics
- Renouveau de l'ensemble des bennes à verres
- Achat des broyeurs pour les communes
- Achat de 4 roll packer (1/déchèterie) : Le roll packer compacte une grande quantité de déchets dans une benne ouverte ce qui permet une réduction conséquente de votre volume de déchets et donc des économies de traitement (ex : transport) jusqu'à -70%

Habitat et cadre de vie

- OPAH Copropriété Dégradée du Montcalm
- OPAH Rénovation urbaine des 5 centres-anciens
- Création d'un espace France service
- Participation au financement ANRU / NPNRU / Politique de la ville
- Mise en place de la Conférence intercommunale du logement

Travaux et infrastructures communautaires

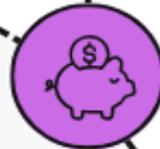
- Construction d'une cuisine centrale
- Construction d'une aire de lavage des pulvérisateurs agricoles
- Etudes sur la rénovation énergétique des bâtiments communautaires
- Réfection du Pont des Gouzilles à Beauvoisin
- Amélioration de l'accessibilité de nos bâtiments
- Création et aménagement de deux restaurants scolaires Pempidou et Abauzit pour faire face à l'augmentation de fréquentation sur Roujeon, Montcalm et Beauvoisin

Culture et tradition

- Instauration d'une tarification en fonction du quotient familial pour les élèves de l'école de musique
- Rédaction d'un projet d'établissement pour l'école de musique
- Affermissement des partenariats avec les communes
- Financement du festival « manade je vous aime » et soutien ponctuel aux clubs taurins
- Aide aux manades et élevages de chevaux dans le cadre du COVID-19
- Participation au programme orchestre à l'école

Valorisation du territoire et marketing territorial

- Étude de faisabilité pavillon Petite Camargue / maison de la course camarguaise



Bilan de Mandat

- Restauration des milieux aquatiques - complexes
- Travaux de curage d'un engin amphibie
- Création de comités des marais sur les principaux milieux
- Lancement des plans de gestion sur l'ensemble des complexes aquatiques
- Confortement des digues de Gallician et du Cailar
- Classement des systèmes d'endiguement et remise à niveau de nos ouvrages
- Etudes et démarches réglementaires pour l'installation d'une martellière à Aimargues

Développement économique

- Inventaire des Zones d'activités
- Clôture des ZAC côté soleil et pôle des Costières
- Projet d'extension de la ZAC Vauvert
- Implantation d'entreprises de renommée mondiale et de start up
- Achat et vente de foncier à visée économique
- Aide aux entreprises dans le cadre du COVID-19
- Travail partenarial avec les entreprises du territoire
- Accompagnement des entreprises dans leur démarche d'investissement (Accès super U Aimargues)

Restauration scolaire et circuits de proximité

- Labélisation dans le cadre du plan alimentaire territorial
- Mise en place d'un taux minimal d'encadrement lors du temps méridien
- Remise à plat de notre marché d'approvisionnement pour faire encore plus appel à nos producteurs locaux
- Partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gard
- Labelisation Territoire Bio engagé

Tourisme

- Intégration de l'office de tourisme à la CC Petite Camargue (Service public administratif)
- Création d'un réseau des partenaires
- Mise en place d'une fête du port
- Participation au programme 1 chemin une école

Administration générale

- Pacte financier et fiscal
- Instauration des fonds de concours 1M€/an
- Mise en place d'une convention de mutualisation pour le matériel communautaire au bénéfice des communes
- Achat de matériel à mutualiser (nacelle, compacteur, etc.)
- Lancement du Plan Intercommunale de Sauvegarde
- Augmentation des effectifs de Police intercommunale et création d'une équipe cinophile

Aménagement du territoire / Mobilité

- Accompagnement des communes dans leurs révisions de PLU
- Participation aux travaux de Aubord, Beauvoisin, Le Cailar et Vauvert